31e ANNÉE (4e SÉRIE) | N° 36 | 9 SEPTEMBRE 1909

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

A. ROZIER
Dr en théologie
SOUS-DIRECTEUR

*L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs à l'*EDITION COMPLÈTE, *de 10 francs à l'*EDITION PARTIELLE.
Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Haute-Marne).

Mgr FREPPEL

(Troisième article) [1]

SOMMAIRE. — Les conférences de Sainte-Geneviève ; la *Divinité de Jésus-Christ*. — Discours d'ouverture du Cours d'éloquence sacrée à la Sorbonne. — Etudes sur Bossuet. — Les deux panégyriques de Jeanne d'Arc à Orléans, 1860 et 1867.

I. — Pendant trois ans, l'abbé Freppel instruit la jeunesse des écoles qui se presse autour de sa chaire à Sainte-Geneviève. Seules ses conférences de 1854 ont été publiées. Elles traitent de la *Divinité de Jésus-Christ*. L'année précédente il l'avait entretenue de « l'Attente d'un Libérateur parmi les nations. » Il résume son enseignement dans le discours préliminaire.

Jacob avait dit avant de mourir : « Le sceptre ne sortira pas de Juda jusqu'à ce que vienne Celui qui doit être envoyé et qui sera l'attente des nations. »

« Or, Messieurs, est-il bien vrai que les nations aient attendu le Libérateur prédit par Jacob ? » Et il interroge l'Orient, la Grèce et Rome :

Supposons un moment que l'idée messianique ait été confiée au canal de la tradition chez les anciens peuples. Sous quelle forme est-il probable que nous puissions l'y retrouver ? Est-ce sous la forme d'une idée claire et précise ? Je ne le pense pas. Aucune notion religieuse ne se présente dans l'antiquité païenne avec ce caractère de précision et de clarté.

Voyez ce qui arrive quand le soleil s'éloigne de nous. D'abord les objets se mêlent et se confondent, leur contour s'efface, leurs traits s'altèrent : puis ils perdent leur couleur : bientôt ce n'est plus qu'une masse confuse où l'œil démêle à peine quelques saillies ou quelques arêtes. Il a dû en être ainsi du Libérateur ou de l'idée messianique. A mesure qu'elle s'engageait dans les ténèbres de l'antiquité, s'éloignant ainsi de la lumière primitive, elle a dû perdre quelques-uns de ses éléments pour en emprunter de nouveaux jusqu'à se transformer entièrement. Car telle est la destinée de toute idée religieuse livrée au caprice de l'homme : c'est une image dont le temps efface quelques traits, à laquelle l'ignorance en ajoute d'autres, et que les passions achèvent de défigurer. Et ainsi sous la triple action du temps, de l'ignorance et des passions, l'idée religieuse subit la triple injure de la mutilation, du mélange et du changement. Telle a dû être également la destinée de l'idée messianique...

Une tradition religieuse altérée devient une mythologie ou un ensemble de mythes. « L'idée messianique en passant par le mythe oriental, par le mythe hellénique et par le mythe occidental, a dû recevoir l'empreinte des habitudes dogmatiques de l'Orient, de l'esprit philosophique de la Grèce et du génie politique de Rome. » Le fond demeure, si les aspects changent. Or quel est le fond de l'idée messianique ? C'est à la fois un souvenir et une espérance : le souvenir d'une grande ruine, et l'espérance d'une grande réparation. C'est ce que l'on retrouve d'abord dans le *mythe oriental*, en Perse, en Egypte et en Inde. En Perse, c'est la lutte entre le bien et le mal, entre Ormuzd et Ahrimane. Le Bien suprême finit par se manifester à l'homme sous la figure de Mithras qui triomphe d'Ahrimane et associe à sa victoire toute l'humanité. En Egypte, Osiris et Isis représentent le principe actif et le principe passif. Un esprit malfaisant représenté par le serpent Typhon remplit de maux la terre et la mer. D'Isis et de Jupiter naît un enfant libérateur, Orus, qui terrasse le serpent et ramène parmi les hommes le bonheur et la paix. En Inde, la deuxième puissance de la divinité, ou le deuxième principe, Vischnou, s'incarne successivement pour réparer les maux causés par la troisième puissance, le principe de destruction, Siva. Mais les huit premières incarnations ne sont que des manifestations imparfaites de la divinité : c'est à la neuvième seulement que le second principe apparaîtra réellement sous la forme humaine, pour accomplir l'œuvre de la médiation.

Partout on retrouve le souvenir d'une grande faute et l'espérance d'une grande expiation, espérance qui devient une consolante réalité.

Le *mythe grec* nous parle de Prométhée qui a prétendu se faire l'égal des dieux et dérober le feu du ciel. Sur le rocher où le vautour lui ronge éter-

[1] Voir l'*Ami* du 18 février et du 29 avril.

nellement le foie, *immortale jecur*, dit Virgile, il attend un libérateur, Hercule, et Eschyle déclare qu'un Dieu seul peut racheter par ses souffrances cet infortuné coupable.

Quant au *mythe romain*, il devait voir dans le Messie un dominateur suprême, un monarque universel, et c'est ainsi que se le figure Virgile dans la quatrième églogue. « Sans doute il applique l'idée messianique à un prince de son temps, mais il n'en témoigne pas moins, par la solennité de son langage, des souvenirs et des espérances du peuple romain. »

Les Sages de tous les pays ont annoncé le Libérateur attendu : « Moi, Confucius, j'ai entendu dire que dans les contrées occidentales il s'élèvera un saint homme qui produira un océan d'actions méritoires. Il sera envoyé du ciel et il aura tout pouvoir sur la terre [1]. »

Quelques années après, la sagesse humaine fit un nouvel effort et après avoir perdu la plus grande vertu païenne de l'Orient, elle vint se personnifier dans la plus haute vertu païenne de l'Occident. Un homme surgit que j'appellerai le plus grand de l'antiquité, parce qu'il en fut le plus sage, un homme qu'on dirait une étincelle échappée au christianisme. Eh bien ! cet homme conversant un jour avec ses disciples, — et il a eu la rare destinée d'avoir des disciples plus fameux que lui-même, — s'interrompit pour dire à l'un d'eux : « Alcibiade, ne demande rien aux dieux : attendons qu'un envoyé du ciel vienne nous instruire de nos devoirs envers les dieux et envers les hommes, et espérons de la bonté divine que ce jour-là n'est pas fort éloigné [2]. »

Cicéron qui résume toute la science romaine, « s'étonne et se trouble devant ce monarque universel prédit par les oracles et il se demande quel homme, quel temps cette prophétie pourrait concerner, *in quem hominem, quod tempus* [3]. »

Viennent enfin les témoignages connus de Tacite et de Suétone [4]. Tous les peuples attendaient donc un libérateur. « L'ancien monde était un monde d'espérance, un monde de désir. »

Ce discours est suivi de 12 conférences qui établissent que Jésus-Christ est né, a parlé, a agi, est mort, est ressuscité en Dieu. Il a agi en Dieu dans l'ordre physique, dans l'ordre intellectuel, dans l'ordre moral et dans l'ordre social. Enfin dans les trois dernières le jeune conférencier montre comment Jésus-Christ règne en Dieu sur les intelligences par la foi, sur les cœurs par l'amour, sur les âmes par le culte.

Ainsi qu'il le déclare dans l'avant-propos, ces conférences ne sont pas un travail d'érudition. C'est exact, mais en outre elles manquent d'originalité. Il a trop lu, entendu, fréquenté Lacordaire ; sans qu'il s'en doute, il en garde la marque, la facture, la mise en scène un peu solennelle, le genre d'épisodes. Certaines pages même ne sont que la réduction décolorée des splendides aperçus de l'illustre Dominicain, dans ses immortelles conférences sur Jésus-Christ. L'abbé Freppel sûrement n'a pas copié, mais sa mémoire trop fidèle a inconsciemment mis dans sa bouche les échos de cette grande voix qu'on n'oubliait plus quand une fois elle avait résonné à vos oreilles ou dans votre cœur. Lisez plutôt ce passage de la onzième conférence :

Quand l'homme de ce siècle qui a su exciter le plus grand enthousiasme et le plus grand amour s'en alla, sur le rocher *que vous savez*, couronner ses victoires par l'auréole du malheur, qui est-ce qui le suivit, pour consoler sa gloire des humiliations de l'exil ? Il ne se trouva que trois captifs volontaires pour former à cette grande infortune le cortège de l'amour. Voilà ce qu'on appelle être aimé par les hommes...

Mais qui donc a pu se faire aimer après sa mort ? Vous serez aimés pendant votre vie : on pleurera votre mort ; le cœur de vos parents, de vos amis se brisera de douleur, peut-être même emporterez-vous avec vous des cœurs inconsolables dans la tombe que leur creusera l'amour *qu'ils vous portaient*. Mais l'amour ne refleurit pas sur la tombe. Encore quelques années, un siècle ou deux tout au plus, et vous serez oubliés ; ou bien si vous n'êtes pas oubliés, du moins vous ne serez plus aimés...

Dans ces phrases figées on cherche vainement l'éloquence et la langue ; cela manque même de style. Comparez maintenant la pâle copie au sublime original :

... Il n'en est pas moins vrai que, poursuivant l'amour toute notre vie, nous ne l'obtenons jamais que d'une manière imparfaite, qui fait saigner notre cœur. Et l'eussions-nous obtenu vivants, que nous en reste-t-il après la mort ? Je le veux, une prière amie nous suit au-delà de ce monde, un souvenir pieux prononce encore notre nom : mais bientôt le ciel et la terre ont fait un pas, l'oubli descend, le silence nous couvre, aucun rivage n'envoie plus sur notre tombe la brise éthérée de l'amour. C'est fini, c'est à jamais fini, et telle est l'histoire de l'homme dans l'amour.

Je me trompe, Messieurs, il y a un homme dont l'amour garde la tombe...

Il faut relire cette admirable trente-neuvième conférence du P. Lacordaire prononcée en 1846 à Notre-Dame de Paris. Il convient toutefois de rappeler que l'abbé Freppel n'avait que vingt-sept ans quand il écrivit ses conférences sur la divinité de Jésus-Christ. Il n'était pas encore dans la maturité de son talent, et demeurait dans la période d'imitation. C'est ainsi qu'ont débuté les meilleurs esprits. On rencontre cependant des pages bien personnelles sur le cœur de Jésus-Christ dans la conférence qui a pour titre : *Jésus-Christ a agi en Dieu dans l'ordre moral*.

« Jésus-Christ, dit-il, a créé ici-bas l'amour de l'humanité : et tous, qui que nous soyons, croyants ou incroyants, nous vivons depuis lors de cette création divine : elle est devenue l'âme d'un monde nouveau. Or pour créer l'âme de l'humanité, il n'avait qu'à ouvrir son cœur. Le voilà, ce cœur adorable ! J'y vois non plus un petit nombre d'amis, une famille unique, une seule patrie : j'y vois tous les hommes, riches et pauvres, petits et grands, savants et ignorants, Grecs et Barbares, Juifs et Gentils, j'y découvre les siècles passés et les siècles

[1] *L'invariable Milieu* (trad. de M. Abel Rémusat).
[2] Platon, *2e Alcibiade*.
[3] *De divinatione*, lib. I, c. 54.
[4] Tacite, *Histor.*, lib. V, cap. XIII. — Suétone, *Vie de Vespasien*.

futurs. La famille de Jésus-Christ, c'est toute l'humanité ; sa patrie, le monde entier... »

Ceci est d'une manière plus large et qui promet ce qu'il tiendra bientôt.

II. — L'abbé Deguerry le premier devina l'avenir du conférencier de Sainte-Geneviève et il l'appela dans la chaire de la Madeleine. Mgr Freppel lui en garda un souvenir reconnaissant. Aussi en 1873, ayant à parler devant cet auditoire parisien qui avait eu les prémices de son éloquence, rappelait-il avec émotion qu'il avait débuté dans cette église, « il y a quelque vingt ans, jeune prêtre de l'Alsace, arrivé à Paris sur l'invitation d'un prélat dont le zèle et l'initiative égalaient la bonté. » Et il ajoutait : « La chaire où je viens de monter fut la première qui s'ouvrit devant moi, et celui qui voulut bien m'y introduire était l'un de ces hommes dont le souvenir ne s'efface jamais du cœur de tous ceux qui ont eu le bonheur de le connaître. Il aimait la jeunesse et se plaisait à l'encourager et à l'aider de ses conseils, comme il pouvait d'ailleurs lui servir de modèle par sa parole et par ses actes. » Cet amour des jeunes est rare chez les hommes arrivés, toujours un peu satisfaits d'eux-mêmes et des événements, et défiants des gloires naissantes, peut-être aussi parce que celles-ci affichent trop vivement leur confiance en elle-mêmes et dans l'avenir. L'humilité et le bon sens de la sainteté corrigent les résultats contraires de ces jalouses défiances et de ces confiances exagérées ; or la sainteté était bien la caractéristique de l'abbé Deguerry, le glorieux martyr de la Commune.

De la Madeleine il passe dans les églises de Saint-Roch, de Sainte-Clotilde, de Saint-Louis d'Antin, de Notre-Dame de Lorette et de Saint-Germain l'Auxerrois. Sa réputation est déjà solidement assise, personne n'est donc surpris de le voir nommer à la fin de 1855, trois ans après son établissement définitif à Paris, professeur suppléant d'éloquence sacrée à la Sorbonne. Cette chaire lui convenait mieux que toute autre. Il avait de la clarté dans l'exposition, savait manier la parole historique et controversiste, était doué d'une étonnante facilité d'assimilation, se plaisait à fouiller dans les bibliothèques et possédait à fond les langues anciennes, — sans parler de l'allemand qui était presque sa langue maternelle. Dès lors il existait dans le public une sorte d'engouement pour les méthodes et la science germaniques. Le nouveau professeur saurait mieux que personne y intéresser son auditoire, prendre de l'enseignement des écoles allemandes l'érudition patiente et sûre, et porter dans les systèmes obscurs et lourds d'outre-Rhin la lumière et la limpidité française. Sa nomination fut accueillie avec faveur par la jeunesse des écoles, et lui, il remerciait Dieu qui lui avait fait trouver sa voie.

Il prononce le 10 décembre 1855 son discours d'ouverture où il expose l' *Histoire de l'éloquence sacrée* depuis Jésus-Christ et les Apôtres jusqu'à Bossuet. On n'y trouve à peu près plus aucune trace d'imitation, il est lui-même. Son sujet l'enthousiasme, il l'embrasse en de vastes aperçus, il parle en maître.

Jésus-Christ, l'Evangile, c'est l'éloquence sacrée s'élevant à l'idéal : c'est le fleuve de la parole sainte ramassé dans sa source. Sortant de là elle s'échappe, elle s'épanche par des canaux divers. Comme le rayon de lumière qui, traversant le prisme, reparaît sous différentes couleurs, ainsi la parole sacrée, sans rien perdre de son unité doctrinale, reçoit néanmoins de chaque apôtre qui la transmet, le cachet de son originalité, l'empreinte de son génie. Simple et grande dans le chef de la hiérarchie, affectueuse et tendre dans le disciple bien-aimé, véhémente, rude dans cet Hébreu de l'ancienne marque que le Christ appelle le fils du tonnerre, vive et imagée dans saint Jude, la parole évangélique coule des lèvres de saint Paul avec toute la plénitude de sa force et de sa vie.

Là, dans la bouche de cet homme, le plus éloquent peut-être qui fut jamais, la parole est un glaive qui brille, qui frappe, qui renverse. C'est son âme tout entière qui passe en dehors, qui déborde dans ces pages qu'on dirait écrites avec du feu. On sent que les langues humaines lui font défaut, qu'elles le gênent, qu'elles l'entravent : c'est un instrument qu'il dompte plutôt qu'il ne s'en sert, qu'il fatigue, qu'il tourmente pour lui faire rendre des sons qu'il n'a pas, tant la doctrine jaillit de son âme abondante et vive, tant l'inspiration le presse et le subjugue ! Et lorsque ainsi à bout d'haleine vous suivez ce torrent d'idées qui vous entraîne à travers le temps et l'éternité ; lorsque, à la suite de ce grand homme, vous contemplez le monde entier suspendu à la personne du Christ et le Christ lui-même reliant à Dieu tout l'ensemble des choses, laissant derrière vous ces étrangetés de style, ces audaces de langage, ces sons heurtés, ces tours hébraïques, ces constructions forcées, bizarres, ces antiphrases insolites, cette syntaxe extraordinaire, vous sortez de vous-mêmes et vous vous écriez dans le ravissement de votre âme : Ou l'éloquence n'est rien, ou cela est éloquent ! Car cela est beau, cela est grand, cela est divin.

Avec saint Paul l'éloquence apostolique atteint son apogée.

Elle ne se tait plus désormais. Toutefois, après ces grands coups faits pour émouvoir les jeunes Eglises et tous les siècles, elle se recueille dans la parole discrète, dans le travail intérieur d'édification des premières assemblées chrétiennes. Les fondations de l'édifice se posent profondément, mais solidement, avec patience, avec amour et sans éclat.

On se réunit, on célèbre la liturgie, on lit quelques pages de l'Evangile ou d'un fragment d'une lettre apostolique : puis l'évêque ou le chef de la communauté se lève, il commente ce qu'on vient de lire, il y met son âme et son cœur, après quoi l'on se donne le baiser de paix et l'on se sépare.

Vous comprenez, Messieurs, ce qu'a dû être cette éloquence du cœur : elle a dû être sans recherche et sans apprêt, c'est-à-dire simple et vraie. Je veux bien qu'il ne soit pas sorti de là une littérature brillante et polie : les premiers chrétiens ne cultivaient guère les Muses. Ils n'en avaient pas le loisir, ni probablement trop le goût. Aussi, bien que vraie, je trouve presque naïve l'observation de Mœhler, qu'à la différence des littératures profanes, la littérature sacrée n'a pas commencé par la poésie. Si toutefois il est une poésie intime, douce effusion d'une belle âme qui rend vivement ce qui la touche, si l'éloquence se mesure aux sentiments qui l'enflamment, aux transports qu'elle excite : comment ne pas trouver de l'une et de l'autre dans cette gracieuse épître à Diognète, qui dépeint la vie des premiers fidèles sous des couleurs aussi fraîches qu'animées ; dans ces lettres de saint Clément, où le langage de la plus tendre charité revêt une onction et un charme infinis ; et mieux encore

dans les écrits de Polycarpe et d'Ignace, dont l'éloquence enflammée puise dans une passion nouvelle, la passion du martyre, des accents inconnus jusqu'alors? Hommes héroïques qui, laissant loin derrière eux tout ce que Rome et la Grèce avaient eu de force et de courage, mettent au service de la vérité les deux grandes choses par lesquelles le christianisme a conquis le monde : le zèle de la parole et le sang du martyre.

Alors la lutte s'engage, la lutte du monde romain qui se sent menacé, contre cette doctrine qui est l'avenir, la lutte de la force brutale contre la parole. Le paganisme a recours au glaive, au bûcher, au mensonge. « Il frappe et il calomnie. » Alors se lèvent les apologistes : saint Justin, calme et savant, Tatien, Athénagore, Théophile d'Antioche, lumineux, pressants, voulant convaincre. « Nous ne sommes plus pour la perfection du style aux beaux temps de la Grèce et de Rome. » Aux athlètes qui descendent dans l'arène on ne demande pas si leur arme est bien ciselée et polie ou si leurs vêtements sont en désordre, « on regarde à terre, et si l'adversaire a plié sous les coups, on applaudit. »

Non pas cependant que cette époque ait été dépourvue de chefs-d'œuvre. Voici l'école d'Alexandrie avec sa phalange d'érudits éloquents et d'orateurs philosophes. C'est Clément « qui explique la science par la foi et confirme la foi par la science. » — « C'est, plus grand que son maître, Origène, la merveille d'un siècle si fertile en merveilles, enfant martyr, docteur dès le berceau, qui d'une main terrasse Celse, et de l'autre élève à l'Ecriture un monument colossal de foi et d'érudition, » esprit vaste et pénétrant qui « jusqu'au milieu de ses erreurs les plus hardies a su tenir la critique en balance et forcer le blâme à douter de lui-même. »

Ailleurs, à l'extrémité opposée, sur cette terre des Gaules, fécondée par le sang des martyrs de Lyon, c'est Irénée dont le vaste savoir, dont le sens droit et judicieux tempère la vivacité du génie oriental par la sagesse pleine de mesure du génie occidental. Plus bas, sous le ciel brûlant de l'Afrique, c'est cet éloquent prêtre de Carthage, dont la fougue passionnée brise tout ce qu'elle rencontre, dont l'ardente imagination colore tout ce qu'elle touche, ce stoïcien du christianisme qui accable nos faiblesses sous les colères de sa grande âme, cet âpre et rude Africain que Dieu semble avoir placé au berceau de l'Eglise, comme pour prouver à tous que, si la religion inspire le génie, elle sait se passer de lui lorsque, épris de lui-même, le génie secoue son frein.

Après Tertullien voici son élève, saint Cyprien, « cet évêque à l'âme si belle », toujours sur la brèche et dont chaque lettre néanmoins « exhale un parfum de sentiment qui charme, qui attache » ; puis Minutius Félix, Arnobe, Lactance « dont la plume trempée aux sources les plus pures de l'antiquité classique dit assez que pour atteindre à la perfection de l'art, l'éloquence chrétienne n'a besoin que d'une existence plus paisible, de jours plus sereins. »

« Un jour, Messieurs, s'il plaît à Dieu, nous raconterons cette grande lutte... »

Ce qu'il racontera c'est d'abord l'histoire de l'invincible Athanase « dont je ne puis prononcer le grand nom, dit-il, sans me sentir remué jusqu'au fond de l'âme, héros de la doctrine, à qui un demi-siècle de luttes n'a pu arracher un instant de faiblesse. » Puis ce sont les trois grands Cappadociens : Basile, « esprit grave et profond dont le goût attique ne craint pas de s'enrichir de toutes les couleurs de l'Orient » ; Grégoire de Nysse « non moins judicieux, avec bien moins d'abondance et d'éclat ; » et Grégoire de Nazianze, le poète qui le premier a chanté sur une lyre chrétienne « les saintes tristesses de l'âme », mais aussi l'orateur, l'apologiste, le polémiste qui flagelle Julien l'Apostat avec une verve que rien n'égale ; surtout Jean Chrysostome qui les résume, qui les surpasse : « merveilleux génie en qui revivent avec l'inspiration de saint Paul, avec la fermeté de saint Jean-Baptiste, l'imagination d'Homère, la magnificence de Platon, la raison sévère et passionnée de Démosthène ».

« Orateur sans rival, soit que du haut de sa chaire d'Antioche il ranime par sa parole un peuple consterné, soit que sur son siège de Constantinople il tonne sans relâche contre les vices de la Cour, sauve des fureurs de la multitude un ministre son ennemi, soit qu'enfin loin de son troupeau, relégué malgré son caractère et ses cheveux blancs au pied du mont Taurus, cet héroïque vieillard remue encore le monde, en jetant à travers l'Orient et l'Occident les derniers cris de sa grande âme. »

Et ce n'est encore que le commencement de son magnifique programme : car il entre dans son plan de ne rien négliger des monuments de l'éloquence et de la pensée chrétiennes. L'Orient du quatrième siècle ressemble au beau ciel de ce pays enchanteur, avec sa lumière crue, ses rayons variés dont le pur et puissant coloris fait le charme violent des yeux. L'Occident a moins de couleur et d'éclat, mais il réunit une clarté plus douce, une méthode plus logique, une sagacité plus vive, il exprime la pensée dans sa limpide beauté, sans les faux jours du sophisme ni les excès aveuglants de l'imagination. Ce sont deux littératures toutes différentes. Saint Jérôme est le brillant anneau qui les relie. Son érudition sûre, sa critique éclairée et sévère ouvre une voie nouvelle à la science calme qui étudie à loisir, mais son style est ardent, sa plume trempée dans les vifs rayons du soleil d'Orient, sa parole singulièrement chaude, enflammée ; le controversiste se fait parfois âpre et dur, il ne ménage pas les hommes même les plus savants, les plus respectables, du moment qu'il les soupçonne d'être en rupture avec la vérité.

Avant lui déjà saint Hilaire de Poitiers par sa véhémence, sa connaissance profonde de la doctrine, sa constante orthodoxie avait mérité le nom d'Athanase des Gaules. Puis voici « un autre enfant des Gaules, » saint Ambroise, dont le nom rappelle « ce qu'il y a dans l'antiquité chrétienne, d'une part, de plus tendre, de plus ingénu, de plus délicat, et de l'autre de plus ferme et de plus imposant. » Il a su « embellir tous les points de la doctrine par les charmes d'une élocution brillante et fleurie ; » il a fait mieux : il a touché et converti les cœurs par la grâce de l'onction et de la charité.

Dieu cependant a donné au monde un homme encore plus grand qu'Ambroise, que Jérôme ou que Basile :

Parti des dernières profondeurs du vice et de l'erreur, après avoir mesuré aux égarements de son propre génie la grandeur et la faiblesse de l'esprit humain, il fut donné à cet homme d'embrasser dans son ensemble l'édifice de la vérité, d'en pénétrer les fondements, d'en parcourir toutes les parties, d'en saisir les proportions, d'en contempler le faîte, afin qu'à cette hauteur, recueillant sur ses lèvres les traditions du passé, il pût les renvoyer en flots de lumière à travers les âges futurs.

Esprit universel s'il en fut jamais, rien n'échappe à son coup d'œil, à tel point qu'à l'heure où je vous parle, nous qui, à quatorze siècles de lui, avons remué toutes les idées, agité tous les problèmes, nous sommes encore, croyants ou incroyants, obligés de compter avec le génie de cet homme, et, suivant la trace de ses pas, recueillant toutes les lueurs de son esprit, de nous demander sur un point quelconque de la doctrine ce qu'Augustin a pensé et ce qu'Augustin a cru. Je m'arrête, Messieurs, à ce grand nom qui ferme la première période de l'histoire de l'éloquence chrétienne.

Des applaudissements éclatent très nourris, et saluent cette parole qui n'est pas enlevante, mais puissante, pleine et robuste. Et il passe au moyen âge, esquisse les figures de saint Bernard, saint Thomas d'Aquin, saint Vincent Ferrier et pousse jusqu'à Luther. Sur son chemin il rencontre « cette illustre Compagnie » qui a déployé tant de zèle dans les luttes contre l'erreur du protestantisme. Il n'ignore point qu'il suffit de prononcer le nom de cet Ordre fameux, parce qu'il a profondément marqué son sillon, pour que « les préjugés s'éveillent et les colères s'allument. » Pour lui il « ne croit nullement aux torts qu'on lui prête, » et il se complaît à le considérer dans ses origines, dans ce souterrain de Montmartre où, un jour d'inspiration, « quelques étudiants de Paris dotèrent le monde d'un chef-d'œuvre nouveau. »

Si de là je suis à travers l'Europe, sur les pas d'un homme qui, s'il n'était pas un saint, serait encore un génie, ces légions d'apôtres qu'il enrôle sous sa bannière ; lorsque je vois ce camp volant au service de l'Eglise, toujours prêt à se porter aux flancs menacés et à couvrir de ses ailes la phalange de la grande armée ; ici l'Inde conquise à la foi par la parole de François Xavier ; là, Lejay et Canisius arrachant à l'hérésie la Bavière, l'Autriche, la Pologne ; du nord au midi, les peuples ébranlés, ramenés, subjugués par leur voix, oh ! alors, frappé d'une activité si merveilleuse, je salue l'apparition de tels hommes comme un des plus grands phénomènes de l'histoire, et je n'hésite pas à dire qu'au XVI[e] siècle la Compagnie de Jésus a mérité de cueillir dans cette moisson glorieuse la palme de l'éloquence sacrée.

Voilà à coup sûr un plan grandiose, exposé dans un discours magistral. Ce discours enthousiasma non seulement les auditeurs, mais la presse. Tous les hommes qui s'intéressaient au mouvement religieux lelurent et l'étudièrent. Le P. Félix félicita l'abbé Freppel de cet « admirable début » qui fait espérer qu'il ira « bien loin ». Il le remercie en particulier des choses gracieuses qu'il a dites de la Compagnie : « J'étais tenté en les lisant de regretter que vous ne lui eussiez pas donné un orateur de plus. Mais chacun à son poste. Vous êtes avec nous, puisque vous réalisez, pour votre part, et dans la position que la Providence vous a faite, la grande formule de notre Père : *Ad majorem Dei gloriam* [1]. »

III. — Il vient d'annoncer qu'il étudiera les Pères de l'Eglise, mais il a besoin d'abord de bien préciser ce que c'est que l'éloquence sacrée et en quelque sorte de se faire la main. L'idéal pour lui, c'est Bossuet. Il va donc approfondir cette doctrine, découvrir les sources de cette éloquence, considérer longuement et peindre cette grande figure. Bossuet d'ailleurs a été préparé par d'autres hommes de génie qui lui ont ébauché ou déjà façonné son instrument, la langue merveilleuse qu'il assouplira, adaptera à sa pensée et créera par quelque endroit. C'est pourquoi le professeur étudie les prédécesseurs de Bossuet. Il consacre quatre leçons à saint François de Sales, et définit le controversiste habile, le mystique de l'*Introduction à la Vie dévote* et du *Traité de l'amour de Dieu*, le prédicateur, l'initiateur, le réformateur dans ses *Sermons* et ses *Entretiens spirituels*, enfin l'épistolier avec sa bonhomie spirituelle, ses conseils si fins, son aménité charmante et la grâce de son style. Dans les quatre leçons qui suivent, il esquisse le caractère, le talent, la science de saint Vincent de Paul, M. Olier, les cardinaux Duperron, Bérulle, Richelieu, le P. Senault et le P. Lejeune.

Pourquoi a-t-il choisi ce cadre de l'éloquence sacrée pour ses études, il l'explique à son auditoire, — qui va sans cesse grandissant, si bien qu'il a fallu chercher une salle plus spacieuse. — C'est qu'il parle à des Français. Notre littérature nationale soutient presque en tous genres, et avec succès, la comparaison avec toutes les autres littératures d'Europe. Celles-ci toutefois peuvent opposer à la grandeur de Corneille, à la grâce et à la pénétrante peinture des passions de Racine, l'originalité créatrice de Shakespeare, les fortes conceptions de Dante ou le brillant du Tasse. L'Allemagne a des penseurs qui se mettent en ligne avec Descartes ou Malebranche. Si les idées d'outre-Rhin « ne tiennent pas contre le bon sens, la précision française, elles révèlent du moins dans l'esprit philosophique de ce grand peuple une vaste étendue, une pénétration rare. » Mais où nous sommes sans rivaux, c'est dans le champ de l'éloquence sacrée. Depuis les Pères, pas de noms qui aient marqué à l'égal de ceux de Bossuet, de Fénelon, de Bourdaloue et de Massillon. « Leur supériorité est assurée », c'est pourquoi il a placé ses études « sous les auspices de ces grands noms dont l'honneur, après l'Eglise, revient tout entier à la patrie. »

D'abord il précise ce qu'est le génie en général, et le génie dans l'éloquence. Deux leçons sur *Bossuet et la Bible*. C'est la Bible, ce sont les Pères qui l'ont commentée, qui ont fait Bossuet. Celui-ci, d'ailleurs, s'est aussi inspiré, dans une certaine mesure, de la manière de Corneille et de Pascal. Après la seconde leçon seulement il présente son

[1] Paris, 25 janvier 1856.

héros, et il le fait avec une remarquable mise en scène. Au seizième siècle, époque de deuil et de luttes, Dieu a voulu que succédât un siècle de gloire et de triomphe, « un siècle qui, à l'exemple du quatrième et du treizième, pût élever à la pensée religieuse des monuments d'inimitable structure », qui brillât entre le seizième et le dix-huitième, « entre l'hérésie et l'incrédulité, ces deux grandes puissances de l'erreur, comme un soleil qui se lève et qui se couche dans les ténèbres, un siècle enfin où l'éloquence chrétienne déployant tous ses moyens, pût atteindre au faîte de la perfection. »

« Dieu fit ce grand siècle. Il choisit la France pour qu'elle en fût à la fois la tête et le cœur. »

Au milieu du brillant cortège que faisaient à l'envi, à ce noble pays, l'art et la poésie, les sciences et la philosophie, l'éloquence sacrée parut comme une reine environnée de tout l'éclat de sa puissance. Et enfin comme le mouvement d'un siècle se personnifie plus ou moins dans un homme qui le fait naître ou le dirige, parmi ces écrivains sacrés qui portèrent si haut l'éloquence chrétienne, il s'éleva un de ces hommes qui semblent avoir reçu de Dieu le pouvoir de reculer les bornes de l'intelligence humaine : il a vécu à peu de distance de nous, sa tombe vient toucher au berceau de notre âge et déjà, effrayée de sa grandeur, l'imagination le reporte en arrière. Pour trouver un modèle à sa grande figure, pour comparer les accents de sa voix, elle sort du monde moderne, elle cherche au loin parmi les prophètes de l'Orient ou les Pères de l'Eglise, et réunissant dans une merveilleuse harmonie l'inspiration de saint Paul, l'élévation de saint Augustin, la profondeur de saint Thomas, elle se plaît à retrouver au front de cet homme le reflet de ces trois immortels génies. Le siècle qui, au milieu de ces gloires rassemblées, a contemplé cette gloire unique, qui, suspendu aux lèvres de cet homme, a frémi d'enthousiasme au son de sa voix, c'est le dix-septième siècle, et cet homme, vous l'avez nommé, c'est Bossuet.

Ensuite il montre l'ascension de cette éloquence incomparable, les procédés, la méthode de composition. Les sermons de Metz, le *Panégyrique de saint Paul*, le sermon sur *la loi de Dieu*, Bossuet devant Louis XIV, tels sont les titres de ses conférences de la première année.

En 1856 57 il prend les Oraisons funèbres, et d'abord il fait l'historique du genre. L'antiquité profane a donné la note humaine, mais païenne ; l'Eglise a transformé l'oraison funèbre en une sorte de chant vibrant d'espoir triomphal au temps des martyrs ; celle-ci trouve son plein épanouissement au quatrième siècle chez les Pères grecs et les Pères latins ; puis elle subit une longue éclipse pour renaître avec saint Bernard. Nouvelle décadence au quinzième et au seizième siècle. Alors elle se relève avec saint François de Sales pour atteindre avec Bossuet au sommet de l'éloquence humaine.

A l'encontre des autres professeurs qui arrivent dans leur chaire chargés de livres, de notes qu'ils consultent, de cahiers où ils vérifient une citation ou recherchent une idée qui fuit, l'abbé Freppel fait son cours sans se servir de ses feuilles. « Son infaillible mémoire lui permet de relever les moindres textes, de marquer et de faire remarquer les passages les plus saillants, de s'arrêter pour faire ressortir la ponctuation, sans jamais perdre le fil de ses idées [1]. » D'autre part, et c'est un de ses secrets, il sait retenir l'attention en rattachant à son sujet les questions actuelles. Ainsi, la part que le Tellier prit à la révocation de l'Edit de Nantes, l'amène à traiter de la liberté de conscience ; les égarements de la princesse Palatine lui font étudier l'histoire de l'incrédulité au dix-septième siècle [2].

Le 3 février 1858, il était nommé par Napoléon III professeur titulaire. Déjà il a donné ses premières leçons sur les Pères Apostoliques. Il étudiera ensuite les apologistes chrétiens au deuxième siècle : saint Justin (1858-1859), Tatien, Hermias, Athénagore, Théophile d'Antioche (1859-1860), saint Irénée et Tertullien qui lui demanderont une année chacun (1860-1862). Il dresse avec persévérance, avec art, avec amour, son monument.

Je connais peu d'effort scientifique et oratoire, — a dit Mgr Touchet dans la langue originale et charmante qui lui est propre, — qui puisse rivaliser avec l'œuvre presque colossale de Mgr Freppel.

Les leçons de la Sorbonne en sont la partie la plus parfaite.

Le catholique, le prêtre, l'évêque éprouvent au milieu de ces solides constructions la dilatation d'âme dont ils jouissent sous les nefs des vieilles cathédrales.

L'air de ces cathédrales est imprégné de la foi robuste et saine des âges passés. Chaque pierre y chante l'amour patient et humble du Christ. Ces murailles qui ont résisté à tout, vents de l'orage, dent du temps, marteau des révolutions, crient à nos lâchetés et à nos lassitudes les invincibles espoirs.

De l'édifice élevé par Mgr Freppel il s'échappe le même parfum et le même cantique.

Chose curieuse et qui s'entend néanmoins, il a commencé ses architectures par le dôme, par le couronnement, par Bossuet.

Poursuivant son idée qu'il fait ressortir à l'aide de cette saisissante comparaison, l'éloquent évêque d'Orléans dispose les parties diverses de sa cathédrale. Dans l'abside il place les Pères apostoliques ; au sanctuaire « où les martyrs mêlent leur sang à celui de l'Agneau, voici les témoins qui se font égorger, les témoins de la plume qui deviennent aussi les témoins de l'arène », saint Ignace d'Antioche, saint Justin, saint Cyprien de Carthage ; dans le chœur, « les apologistes qui n'ont donné que les sueurs de leur génie » : Tertullien, Clément d'Alexandrie, Origène...

« L'œuvre s'arrête là, au transept. Quel dommage ! »

Alors il la continue par la pensée, telle que la rêvait le maître, telle qu'il l'a esquissée dans le vaste plan de son magnifique discours du 10 décembre 1855, et il met au transept, « l'endroit des lumières d'or et des rayons d'azur tombant des immenses roses », aux places d'honneur, Athanase, les trois grands Cappadociens, Chrysostome, Jérôme et Augustin.

[1] *Mgr Freppel en Alsace et à Paris*, par l'abbé J.-Ph. Riehl, p. 30.

[2] *Mgr Freppel*, par Et. Cornut, p. 110.

Vous représentez-vous quel eût été le renouveau de sa flamme en touchant l'incomparable IVe siècle ?

Puis il fût passé à la nef. Il y eût rencontré les Docteurs-Papes, les mystiques du moyen âge, les grands scolastiques, les hellénistes de la Renaissance, les prêcheurs de la Guerre de Cent ans et des guerres de religion, les Pères des conciles de Bâle, de Florence, de Trente, les contemporains et enfin les successeurs de Bossuet. Je vois bien où il les aurait tous placés, sauf un seul ! un saint qu'il a beaucoup aimé, un seul dont il gardait les lettres avec une piété presque filiale, Lacordaire !

Au surplus, peut-être l'eût-il mis au sommet de son portail, moins haut que Bossuet, sur un tel piédestal cependant que personne n'eût pu le méconnaître, drapé dans sa robe blanche, et, d'un geste passionné, invitant le siècle qui passe, sceptique, grondant, endolori, à reprendre le chemin du temple où l'on croit, où l'on s'apaise, où l'on se guérit.

Et l'œuvre eût été parachevée, et elle eût été très belle... [1]

Le plan était trop vaste. Une vie d'homme, même robuste et prolongée, n'eût pas suffi à l'exécuter. Aussi bien l'histoire ne mentionne pas un seul architecte qui ait conçu, entrepris et terminé sa cathédrale.

IV. — Il n'a pas encore trente-trois ans et déjà sa renommée est si grande que Mgr Dupanloup l'invite à prononcer le 8 mai 1860 le panégyrique de Jeanne d'Arc dans la cathédrale d'Orléans. Le jeune orateur semble avoir entrevu dès lors les honneurs que l'Eglise réservait à la glorieuse Pucelle, et ces paroles qui concluaient son discours nous paraissent revêtir une couleur prophétique :

« Peut-être dans ce monde moderne où tant de choses se préparent sous le voile qui nous dérobe la vue de l'avenir, Dieu se plaira-t-il à glorifier sa douce servante par cette couronne terrestre que l'Eglise réserve pour l'héroïsme de la vertu. Peut-être l'Angleterre revenue à la foi de ses ancêtres, comprendra-t-elle que son honneur n'est pas engagé dans une erreur dont les luttes politiques ont seules été la cause. Rien ne serait plus digne d'une grande nation que de prendre l'initiative dans une réparation qui, pour elle, serait un honneur et qui permettrait à la France d'ajouter à la gloire de sa libératrice, en joignant au culte de l'admiration et de la reconnaissance celui de la prière et de l'invocation. C'était l'espérance de vos pères, c'est le souhait de ma foi. »

L'Eglise a couronné Jeanne d'Arc, et l'Angleterre, si elle n'est pas encore revenue à la foi de ses ancêtres, a reconnu leur erreur touchant le procès de Rouen. Nous avons admiré son attitude respectueuse et convaincue. Elle a envoyé les meilleurs et les plus distingués de ses fils prier au berceau de la sainte Pucelle, et naguère Mgr Bourne se rendait aux fêtes de Jeanne d'Arc à Reims où elle a fait sacrer le roi. Des paroles émues sont tombées des chaires anglaises, et si quelques historiens mal informés, ou passionnés, ou sectaires, ont essayé de jeter le discrédit sur notre pure et vaillante vierge, c'est d'outre-Manche que sont venus, éclatants, contre leur entreprise antipatriotique et sacrilège, les cris d'une réprobation indignée. Là, aucune note discordante, l'Angleterre a agi en « grande nation. »

Le panégyrique de l'abbé Freppel avait plu aux Orléanais, puisque sept ans plus tard Mgr Dupanloup le priait d'en prononcer un second. Chose assez curieuse, fait remarquer M. Etienne Cornut, « l'évêque d'Orléans venait toujours de quitter sa ville épiscopale quand y arrivait le brillant orateur. » Mais sûrement il goûta le panégyrique du 8 mai 1867 où fut nettement, pour la première fois, posée, examinée et discutée la question de la béatification de Jeanne d'Arc. C'est pourquoi nous nous étendrons un peu sur ce discours.

Le texte est emprunté au premier livre des Macchabées : « Ils disaient : Mourons tous dans la simplicité de notre cœur, et le ciel et la terre nous seront témoins que vous nous faites injustement mourir : *et testes erunt super nos cœlum et terra quod injuste perditis nos.* » — « Dans l'isolement de sa faiblesse, et en face du supplice qui l'attendait, l'illustre Vierge aussi jeta vers Dieu et à travers l'histoire ce cri douloureux de l'innocence opprimée et à son tour elle prit le ciel et la terre à témoin de l'injustice de sa condamnation. *Testes erunt super nos cœlum et terra quod injuste perditis nos.* Et comme au temps des Macchabées, Dieu et les hommes ont accueilli ce recours de la victime contre ses persécuteurs. »

La Providence a tranché la question par un arrêt souverain : elle a relevé la France chancelante et « le supplice de l'héroïne a marqué la fin du débat séculaire qui divisait deux grands peuples. »

« A l'exception d'un écrivain, dont les outrages sont une gloire pour la Pucelle d'Orléans, tout Français qui a le souci de l'honneur national associe Jeanne d'Arc au culte d'affection qu'il voue à son pays. »

Après avoir félicité les Orléanais de leur belle fête du soir à laquelle il avait assisté d'un cœur ému la veille, et qui est l'expression d'une reconnaissance que rien n'a pu affaiblir, il ajoutait :

Et cependant, Messieurs, malgré tant d'hommages décernés à la mémoire de Jeanne d'Arc, je me demande en ce moment si les hommes ont épuisé pour elle jusqu'ici toutes les ressources de l'admiration et de la reconnaissance. Ne serait-il pas possible d'ajouter à ces récompenses terrestres la plus haute de toutes, celle que l'Eglise réserve à l'élite de ses enfants ? L'Eglise, cette grande dispensatrice de la vraie gloire, ne donnera-t-elle jamais à des mérites si insignes une consécration solennelle ? Est-il permis à notre patriotisme d'espérer que l'héroïne du XVe siècle prendra place dans l'avenir à côté des Geneviève, des Clotilde, des Radegonde, des Bathilde, des Jeanne de Valois, dans ce cortège de saintes femmes, qui, après avoir été l'ornement de la France, en sont devenues les patronnes et les anges tutélaires ? C'est le vœu que j'émettais en terminant, quand j'eus l'honneur il y a sept ans de porter la parole devant vous à pareil jour, et vous me permettrez de reprendre mon discours là où je l'avais laissé. Je le

[1] Mgr Touchet, Inauguration du monument de Mgr Freppel.

sais, je vais aborder une question délicate, mais s'il n'appartient qu'à l'Eglise de la décider, chacun a le droit de la poser, et de chercher à l'éclaircir. D'ailleurs en la traitant sous une forme purement hypothétique et conditionnelle, je ne ferai que marcher à la lumière des principes établis par Benoît XIV dans son immortel ouvrage sur la *Canonisation des saints*. Peut-on soutenir que Jeanne d'Arc *a pratiqué les vertus chrétiennes à un degré héroïque, et que Dieu a confirmé la sainteté de sa servante par des miracles authentiques et incontestables ?* Tels sont les deux points sur lesquels je vais appeler votre attention et qui formeront la matière de cet éloge.

La question est bien posée, il va y répondre.

Personne ne conteste, dit-il, que Jeanne d'Arc ne s'élève au dessus des conditions communes et ordinaires de la vie humaine. Ou l'héroïsme n'a pas de sens, ou il faut lui appliquer ce mot. Depuis le jour où elle quitte son pays natal pour aller délivrer sa patrie, jusqu'à l'heure où elle meurt sur un bûcher, victime de son dévouement pour son roi et pour son pays, toute sa vie est héroïque.

« Mais qu'est-ce que cet héroïsme a de commun avec la sainteté ? »

L'antiquité romaine aussi a poussé le sentiment patriotique jusqu'à l'héroïsme. C'est là un de ses beaux côtés. « Ce qui mêle de la grandeur aux bassesses de son histoire, c'est que l'amour de la patrie faisait le fond du Grec et du Romain, comme disait Bossuet. Marathon et Salamine parlent à mon cœur... » Le dévouement de l'homme à son pays est *une vertu morale*.

Eh bien ! il en a été de cette vertu morale comme des autres. Le christianisme l'a purifiée, transfigurée, sanctifiée. Il a élevé la nature humaine « au-dessus de la terre pour chercher en Dieu lui-même le principe et la fin de notre activité morale. Sur l'ordre purement humain, il est venu greffer un autre ordre d'idées et de sentiments, l'ordre surnaturel. » C'est dans la transfiguration complète des vertus naturelles par la grâce que consiste la sainteté.

« Or, Messieurs, la vertu de dévouement s'est élevée dans Jeanne d'Arc à cette hauteur surnaturelle. Non, n'espérez pas comprendre l'héroïne si vous n'étudiez la sainte. » Une seule chose l'explique, c'est que *la foi a été le principe et l'âme de toute sa vie*.

On s'est plu à la représenter comme une sorte d'amazone entraînée sur les champs de bataille par son humeur guerrière et s'échauffant au bruit des combats. Ce sont là des tableaux de fantaisie qui s'évanouissent devant la réalité des faits.

« Ni ses goûts personnels, ni ses aspirations ne répondaient au rôle que la Providence l'avait appelée à jouer : « J'aimerais bien mieux filer auprès de ma pauvre mère, disait-elle, car ce n'est pas mon état. Mais il faut que j'aille et que je le fasse, parce que Messire veut que je fasse ainsi... »

Ce n'est même pas le sentiment purement patriotique qu'elle écoute, mais l'ordre de Dieu : « J'eusse mieux aimé, ajoutait-elle, être tirée à quatre chevaux que de venir en France *sans la volonté de Dieu !* » Tant il est vrai que pour trouver la clef de cette vie extraordinaire, on a besoin de la chercher dans un principe supérieur aux affections et aux intérêts terrestres.

Si elle quitte son village, c'est pour obéir à la voix de Dieu. Elle attend trois ans, et quand elle a une conviction ferme et raisonnée que Dieu l'appelle à une vie de sacrifice, elle se lève à l'instant, « elle ne peut plus durer où elle est, » elle va où Dieu lui ordonne d'aller, « dût-elle s'y traîner sur ses genoux. » Pour lui elle sacrifie son repos, les joies du foyer domestique, même la paix et la tranquillité des siens. Elle part aussitôt qu'elle le peut, tout de suite.

« La voilà bien cette promptitude, cette délectation vraiment céleste, ce dépouillement de la volonté propre et ce sacrifice des affections naturelles à la grâce, qui caractérisent la fidélité avec laquelle les saints ont coutume de suivre leur vocation divine[1]. »

Surnaturel dans son principe, l'héroïsme de Jeanne conserve le même caractère dans sa fin.

Sans doute, elle veut affranchir son pays de la domination étrangère, mais elle aperçoit, par dessus les intérêts de la patrie terrestre, un but plus élevé encore.

C'est à la gloire de Dieu et au salut des âmes qu'elle rapporte tout ce que les hommes peuvent et doivent accomplir par son entremise. Pour elle, ainsi qu'elle le dit dans son sublime langage, « le royaume de France appartient à Dieu ; le dauphin ne l'a qu'en commende. » Voilà pourquoi l'une des premières choses qu'elle demande au roi, c'est « de donner son royaume au Roi des cieux, » voulant marquer par là que l'extension du règne de Dieu sur la terre est le but principal de la vie des nations. Les chefs de l'armée ? Elle leur recommande avant tout la prière, la confiance dans le secours du ciel, le respect du saint nom de Dieu, la pureté des mœurs. C'est avec des hommes « bien confessés, pénitents et de bonne volonté, » qu'elle entend marcher à l'ennemi.

Mais cet ennemi, éprouve-t-elle pour lui de la haine, comme il arrive souvent aux ardents patriotes ? Aucunement.

Sa mission est de « bouter les Anglais hors de toute France, » parce qu'ils n'ont aucun droit d'y être ; mais quelle expression touchante de charité chrétienne dans les efforts qu'elle fait pour marquer cette mission du signe de la paix ! On trouvera peut-être quelque chose de naïf dans les sommations répétées qu'elle leur adresse avant de rien entreprendre contre eux. Non, ces lettres que nous possédons sont tout simplement sublimes ; car c'est la marque d'une vertu que la grâce divine a dégagée de tout mélange d'imperfection. Hors des tristes nécessités de la guerre, le cœur de Jeanne, dilaté par la charité, ne voit que des frères à secourir et des âmes à sauver. Après avoir mené les Français à la victoire, « elle pleure sur le sort de ses ennemis en pensant qu'ils sont morts sans confession » ; c'est le cri de la sainte dans l'héroïne ! Soldat pendant la lutte, elle

[1] Ces paroles ne sont que la traduction du texte de Benoît XIV, *De serv. Dei beatif.*, lib. III, c. XXII, n. 1.

se fait Sœur de charité après le combat, prodigue ses soins aux ennemis blessés, protège les prisonniers contre une vengeance aveugle, réprime les habitudes de violence, si enracinées dans ce siècle de fer, s'élevant ainsi au-dessus de l'esprit et des mœurs de son temps... Ah ! dites-moi, ne voyez-vous pas là une apparition de la sainteté au milieu des camps ?

Et cependant il y a quelque chose de plus merveilleux encore que « cette Iliade du XVe siècle qui paraît légendaire au premier aspect et dont le caractère est pourtant si sévèrement historique » : c'est l'âme de Jeanne d'Arc faite de grâce et d'énergie, de dévouement et de pureté. « Car la vie publique n'est que le rayonnement de la vie intime. »

Le principe de sa vie intime c'est la piété, — la piété qui est la source du courage et du sacrifice. Jeanne oppose aux répugnances de la nature, aux calomnies et aux injustices des hommes, l'arme de la prière. Répandre ses larmes devant le Seigneur, converser avec lui dans le silence du recueillement, rassembler les prêtres autour de son étendard afin de chanter avec eux les louanges de la Sainte Vierge, se retirer dans les églises le soir, assister le plus souvent possible au saint sacrifice de la messe et s'asseoir à la table sainte avec les petits enfants, voilà ses joies. Ce qu'elle ne cessera de demander à ses juges, c'est de pouvoir au moins entendre la messe et recevoir son Seigneur dans la sainte communion, « et quand ces hommes égarés par la peur et par l'esprit de parti lui accorderont cette dernière faveur, des larmes de joie inonderont son visage. Désormais elle mourra contente et résignée, le nom de Jésus sur les lèvres, l'image de Jésus sur la poitrine et devant les yeux. »

« J'aimerais mieux mourir, dit-elle, que de rien faire que je susse être péché ou contre la volonté de Dieu. Dieu me garde de faire ou d'avoir jamais fait œuvre qui charge mon âme. Je m'attends de tout à Dieu mon Créateur, je l'aime de tout mon cœur ! »

Quelle belle âme révèlent ces paroles !

Elle pousse jusqu'à l'héroïsme l'humilité, lorsque peu s'en faut, dans sa marche triomphale, que l'admiration du peuple ne tourne à l'idolâtrie.

Si ses répliques étonnent, c'est que « Messire, dit-elle, a un livre où nul clerc n'a jamais lu, si parfait fût-il en cléricature. » Pour elle, « la seule chose qu'elle demande au ciel, c'est le salut de son âme. »

« C'est le propre de l'humilité d'avoir pour compagne l'innocence des mœurs. » Jeanne est si pure que de l'aveu de ses compagnons d'armes, loin que sa vue ait éveillé en eux une pensée dont elle aurait pu rougir, ils se sentaient meilleurs en présence de cet ange de pureté descendu au milieu d'eux. C'est pour conserver sa chasteté qu'elle garde son habit d'homme, « aimant mieux s'exposer à une mort certaine que de courir aucun risque pour son âme virginale. Etrange aberration dans ses juges, et qui montre à quel point les passions politiques avaient troublé leur esprit ! En interprétant l'Ecriture et les canons de l'Eglise dans un sens pharisaïque, ils chercheront un grief contre Jeanne d'Arc dans une résolution inébranlable qui ne lui était dictée que par la conscience de sa mission et par son amour héroïque de la chasteté. »

Puis de magnifiques considérations sur sa mort qui est la consécration de sa sainteté :

Non ! il n'est pas de page d'histoire qui me rappelle mieux le drame divin du Calvaire. Sur ce visage transfiguré par le martyre, je trouve un reflet de l'adorable victime morte pour le salut du monde, et sur ces lèvres qui s'écartent pour murmurer le pardon, un écho de la grande voix qui retentit depuis dix-huit siècles au fond des cœurs !... Et enfin quelle sublime effusion de charité chrétienne dans ce cri suprême du pardon qui part du fond de son cœur en face du supplice ! Ai-je été trop loin en voulant retrouver dans de pareils accents un écho lointain de cette parole du divin Maître : « Père ! pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font ! »

Pour jeter un nuage sur cette sainteté, on a allégué la tentative d'évasion du château de Beaurevoir, inspirée par l'ardent désir de secourir « ces bonnes gens de Compiègne. » Elle s'est reproché cette imprudence jusqu'à la fin de ses jours, mais était-ce bien une faute, puisqu'elle ne faisait qu'user d'un droit légitime ? Et quand même c'eût été une faute, « sans compter que la vie des plus grands saints n'en est pas toujours exempte, et que la pénitence ajoute un nouveau relief à leurs vertus, je dis que ces luttes de la nature avec la grâce ne font que mieux ressortir la sainteté de Jeanne d'Arc. » Cette sensibilité de la femme, on aime à la voir dans la douce Pucelle, plutôt que l'impassibilité stoïque des anciens. On retrouve dans ses angoisses le cri du Sauveur : *Transeat a me calix iste !*

C'est donc « une héroïne chrétienne, une héroïne selon la foi. »

Et maintenant, Messieurs, s'il est vrai qu'en décernant à l'élite de ses fils la plus haute des couronnes terrestres, l'Eglise ait pour but de nous offrir des exemples à suivre et des modèles à imiter, ne trouvez-vous pas qu'un pareil enseignement ressortirait avec fruit de la vie de Jeanne d'Arc ? Quel est le père, quelle est la mère qui ne voudrait retrouver dans sa fille cette candeur, cette pureté d'âme, cette humilité profonde, cette suave et douce piété ? Quel est l'homme qui, placé en face d'un grand devoir, ne puiserait dans la pensée d'une telle abnégation plus de force pour l'accomplir ? Oh ! quant à moi, je ne puis pas m'en dédire, il y a peu de vies humaines qui m'édifient plus profondément. Quand je veux me fortifier dans l'amour que je porte à mon pays, je me rappelle cette jeune fille qui, en un jour de péril extrême, fit des efforts surhumains pour le sauver. Quand je cherche à tenir mon cœur assez haut pour que la matière n'arrive pas jusqu'à lui, je respire avec délices le parfum d'innocence qui s'échappe de cette âme virginale ; et si jamais le malheur ou l'injustice des hommes s'attachait à mes pas, je relirais, après l'Evangile, la grande page du martyre de Jeanne d'Arc. Il y a là des accents de foi qui remuent si puissamment les âmes comme autant d'échos du ciel...

La *sainteté* de Jeanne d'Arc est solidement établie dans cette première partie du panégyrique. Mais cette sainteté a-t-elle été confirmée par des *miracles ?*

« Les miracles de Jeanne d'Arc, répond-il, mais,

Messieurs, sa vie publique est un miracle permanent ; le surnaturel en forme la chaîne et la trame, si je puis m'exprimer de la sorte. »

Qui est-ce qui nie le miracle dans la vie de Jeanne d'Arc ? Ceux qui le nient partout, dans l'Evangile comme dans la vie des saints.

Elle a constamment affirmé ses révélations. « Donc, de deux choses l'une : ou elle n'y croyait pas, et alors l'imposture est manifeste ; ou elle y croyait à tort, et dans ce cas l'hallucination est complète. Il n'y aurait qu'une hypothèse pour échapper à ce dilemme, celle du surnaturel diabolique, mais nous venons de la détruire en établissant la sainteté de Jeanne d'Arc. Reste donc l'imposture ou la folie. »

Or qui oserait contester sa sincérité ou son bon sens ? Elle déconcerte les docteurs les plus habiles de l'époque par ses réponses si judicieuses et si sensées. Elle lutte pendant trois mois, « avec sa sublime ignorance, contre une assemblée de théologiens ligués pour la confondre, et obligés de ramasser toute leur science pour surprendre dans ses paroles la moindre apparence d'erreur. »

« Non, il n'est pas naturel pour un vrai philosophe ou pour un théologien, qu'une jeune fille ne sachant ni A, ni B, s'annonce au fond de son village comme devant délivrer une ville dont elle connaissait à peine l'existence ; qu'elle promette de conduire à Reims, pour s'y faire sacrer, un prince dont la situation paraissait désespérée, et que l'événement ait vérifié de tout point sa prédiction. Il y a là une prophétie de premier ordre qui ne s'explique que par une illumination supérieure à toute prévision humaine. » Non seulement elle a fait lever un siège et gagné des batailles, mais elle a fait des prédictions qui dépassent les lumières et les forces humaines.

Il est vrai « qu'elle s'est refusée à soumettre ses faits et gestes à l'Eglise militante. » Mais cette objection renferme une erreur de droit et une erreur de fait. « Comme l'enseigne Benoît XIV, ceux qui ont la certitude d'être favorisés par Dieu d'une révélation particulière sont obligés d'y donner leur ferme assentiment, tant que le contraire ne leur est pas démontré par une autorité irréfragable. Assurément, les révélations particulières n'échappent pas à l'autorité de l'Eglise ; » mais est-ce que l'Eglise se résumait dans cette poignée de théologiens instruments dociles d'un parti politique ? Est-ce que Jeanne n'était pas couverte par la décision des juges ecclésiastiques de Poitiers ? Elle ne comprend pas les termes d'Eglise militante et d'Eglise triomphante. « Mais je veux, dit-elle, me soumettre à l'Eglise comme le doit une bonne chrétienne. » Aussi, dès qu'on prononce devant elle le nom du chef de l'Eglise, elle s'écrie à l'instant même : « Menez-moi devant le Pape et je répondrai tout ce que je dois répondre. » Lui apprend-on que l'Eglise universelle est réunie à Bâle ? « Oh ! dit-elle aussitôt, puisque en ce lieu sont aucuns de notre parti, je veux bien me rendre au concile de Bâle ! »

« En vérité, si l'autorité de l'Eglise a été méconnue dans le procès de Jeanne d'Arc, c'est uniquement par ses juges !... »

On dira peut-être que si l'Eglise couronnait les vertus de Jeanne d'Arc par la canonisation, « elle prendrait parti pour un peuple contre un autre dans un débat politique. »

Ecoutez cette fière et lumineuse réponse :

Je ne veux pas le dissimuler, la mission de Jeanne d'Arc se meut non pas autour d'une question purement politique, mais d'un principe de morale sociale. Ce principe le voici :

Lorsqu'un peuple a vécu pendant des siècles sur un sol fécondé par le travail de ses mains, qu'il est là tel que ses ancêtres l'ont fait, avec son territoire, sa langue, ses traditions, sa dynastie et ses lois, il n'est pas plus permis d'enlever à ce groupe de familles sa vie nationale que de priver injustement un homme du droit de vivre que Dieu lui a donné. Attenter à l'indépendance d'une nation pour la réduire malgré elle sous le joug d'une domination étrangère, effacer son histoire d'un trait de plume ou la déchirer à coups d'épée, c'est un homicide dans l'ordre social. Car les lois de la morale sociale ne sont pas moins sacrées que celles de la morale individuelle.

La France avait le droit de se défendre. Et qu'on ne vienne pas mettre en jeu l'honneur de l'Angleterre. Elle n'est pas intéressée à soutenir ses erreurs fatales du quinzième siècle qui vont contre les traditions des Alfred et des Edouard, lesquels ont pendant cinq siècles revendiqué le droit de repousser l'invasion étrangère. Mieux que cela encore, la mission de Jeanne a été utile à l'Angleterre : elle lui a montré que son avenir n'est pas sur le continent où elle s'épuisait en luttes stériles, mais sur les mers dont elle a conquis l'empire.

Enfin si l'hommage suprême de la canonisation n'a rien qui puisse exciter les justes susceptibilités de l'Angleterre, « ce serait un nouveau rayon de gloire attaché au front de la France. La fille aînée de l'Eglise se présenterait ainsi devant Dieu et devant l'histoire entre deux figures virginales qui joindraient au-dessus de sa tête leurs mains protectrices : Geneviève et Jeanne d'Arc, » toutes deux sorties des rangs du peuple, pour sauver leur pays.

Citons enfin cette conclusion émue :

Oui, je ne crains pas de le redire en terminant, le jour où l'Eglise jugera à propos d'examiner cette cause avec la sagacité qui lui est propre, elle n'y trouvera rien qui l'empêche de couronner par la plus haute des récompenses terrestres un ensemble de vertus si héroïques et une carrière si merveilleuse. En exprimant à cet égard ma conviction intime, j'ai épuisé mon droit. Soldat obscur dans la milice du Christ, je n'ai pas qualité pour trancher la question ni même pour la porter devant les pouvoirs de l'Eglise. C'est aux évêques d'apprécier si elle est mûre ; c'est au Vicaire de Jésus-Christ de reconnaître si l'heure de Dieu a sonné.

Mais si j'avais été assez heureux pour ramener sur ce point l'attention de ceux qui regardent la vertu comme la plus grande chose de ce monde ; si mon discours pouvait servir de pierre d'attente à un édifice dont vos enfants du moins verraient le couronnement ; si cette parole, jetée aux quatre vents du ciel, trouvait de l'écho dans les cœurs ; si je n'avais pas trop présumé de mes

forces en confiant au souffle de la Providence ce cri parti du plus profond de mon âme; s'il plaisait à Dieu de dilater ce germe, de bénir cette faible semence, de la féconder par sa grâce et de la faire fructifier dans l'avenir, oh ! alors, habitants d'Orléans, laissez-moi vous le dire avec toute l'effusion de mon cœur, je tressaillerais d'allégresse au rayon de l'espérance, je saluerais dans le transport de ma joie la glorification future de notre chère et sainte héroïne, et j'estimerais ce jour l'un des plus beaux de ma vie.

D'autres panégyristes de Jeanne d'Arc ont été plus éloquents, aucun n'a posé comme l'abbé Freppel, avec une argumentation irréfragable, la question de sa béatification. C'est un discours précurseur, c'est une thèse à laquelle il y a bien quelque chose à ajouter, mais dont la première partie du moins demeure très solide. Il y aurait injustice à ne pas compter Mgr Freppel parmi les principaux promoteurs de la cause de la pieuse et vaillante Pucelle.

Maintenant il est inutile de faire remarquer les progrès du jeune professeur dans la langue, le style, l'originalité, la manière, les vues personnelles. Nous sommes loin de l'imitateur gauche de Lacordaire qui marchait les pas dans les pas du célèbre orateur, modelait sa pensée sur la sienne et ne trouvait pour rendre son idée tenue en lisière qu'une expression hésitante et décolorée. Ce n'est pas en vain qu'il a vécu deux années dans la compagnie de Bossuet ; son intelligence s'est élargie, il lui a pris sa façon grave et classique ; jamais il n'atteindra sa magnifique simplicité, mais il revêtira volontiers sa majesté, il lui prendra sa large et harmonieuse période d'où tout négligé est exclu. Il a coulé sa pensée dans ce moule exact et sévère du dix-septième siècle, il s'y est complu et il l'a fait sien. Elle en sort drapée dans une ampleur un peu monotone, toujours un peu apprêtée, mais imposante et nullement dépourvue d'aisance. Elle se meut avec une rondeur qui charme, elle dispose ses arguments en ligne de bataille avec une méthode impeccable et victorieuse. Il est peut-être l'émule le plus parfait de son maître Bossuet. Aussi, bien que dans ses leçons de Sorbonne il ait souvent fait ressortir les idées gallicanes de l'évêque de Meaux, il ne permettait point qu'on l'attaquât au Palais-Bourbon. Un jour que le comte de Douville-Maillefeu avait dit : « Bossuet? c'est un hérétique ! » Il répliqua vivement :

— Un hérétique? Ni moi ni personne, monsieur, n'avons dit que Bossuet ait jamais été hérétique. Quand j'avais l'honneur de professer en Sorbonne, j'ai fait pendant deux ans mon cours sur Bossuet, et tous mes auditeurs, parmi lesquels il s'en trouvait qui siègent aujourd'hui dans cette enceinte, savent quelle admiration j'ai toujours professée et je professe encore pour ce grand homme ! [1]

C'était l'élève, le fils, qui criait publiquement sa reconnaissance.

[1] Séance du 22 juin 1882.

QUESTIONS de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Je voudrais savoir : 1° si une bénédiction nouvelle est nécessaire à mon église, qui vient d'être reconstruite (moins les murs) après avoir été brûlée par la foudre ; 2° si je puis remplacer le chemin de croix détruit en partie, par un nouveau, et changer de place quelques stations sans une nouvelle bénédiction, les murs de l'église ayant seulement reçu un enduit ?

R. — Ad I. D'après le droit, l'exécration des églises peut être produite par trois causes : un acte de l'autorité épiscopale, l'agrandissement de l'édifice, la destruction totale et simultanée des murs.

I. Exécration par un acte de l'autorité épiscopale. — Cette exécration est appelée par les auteurs *profanation*, et elle a lieu quand l'évêque, pour des causes graves, enlève son caractère sacré à une église pour la rendre à des usages profanes. Comme ce n'est pas le cas ici, qu'il nous suffise d'avoir donné cette définition.

II. Exécration pour agrandissement. — Quand une église consacrée est agrandie soit en longueur, soit en largeur, soit en hauteur, elle est exécrée ou non, suivant que la partie récente des murs l'emporte ou non en superficie sur la partie ancienne. De fait, quand c'est la majeure partie qui est neuve, on se trouve en présence d'une autre église qui a besoin d'une consécration [1]. Ce n'est pas encore le cas qui nous est posé.

III. Exécration par la destruction des murs. — Quand une église a été détruite du faîte à la base, elle perd sa consécration par le fait de la démolition des murs. La reconstruction faite de suite avec les mêmes matériaux dans le même emplacement ne fait pas revivre cette consécration perdue [2].

1° Il faut que la destruction soit *totale*, ou du moins qu'elle atteigne la majeure partie de l'édifice [3].

Si une partie seulement de l'église est détruite, qu'on la reconstruise ou non, la partie qui reste ne perd pas sa consécration.

2° Il faut, en outre, que la destruction totale des murs soit *simultanée*. Les auteurs que nous venons de citer, enseignent qu'une église détruite par petites parties et reconstruite successivement conserve sa consécration lors même que toutes les parties auraient été ainsi renouvelées [4].

Il n'est cependant pas nécessaire que la destruction des murs soit faite avec *intention* : l'exécration se produit même dans le cas d'une destruction fortuite des murs, *casu fortuito aut studio*, dit De Angelis [5].

[1] Santi-Leitner, lib. III, tit. XL, n. 5.
[2] *Can. 20, Dist. I, de Cons.*
[3] De Angelis, lib. III, tit. XL, n. 4. — Reiffenstuel, lib. III, tit. XL, n. 11. — Ferraris, V° *Ecclesia*, IV, 19.
[4] S. R. C., 31 août 1872, n. 3269 ; — 16 janvier 1886. — De Brabandère, n. 716. — De Luca, tit. XV, n. 290.
[5] De Angelis, lib. III, tit. XL, n. 4.

3° Il s'agit des murs, *parietes*, le droit ne parlant que des murs. D'ailleurs, c'est seulement aux murs qu'est attachée la consécration par l'onction des croix.

Or ne sont pas compris sous le nom de murs :

Le *toit*. S'il est brûlé ou s'il s'effondre de vétusté, on peut le renouveler sans compromettre la consécration [1].

Le *pavé, pavimentum* [2].

Le *lambris* ou plafond, qui est mis sur le même pied que la toiture. Il en est de même de la *voûte*, pensons-nous, surtout si elle n'est pas en pierres. Et supposé qu'elle soit en pierres, et qu'on doive la ranger parmi les murs, elle ne serait que *pars minor* relativement au reste de l'édifice.

Le *crépi qui recouvre les murs à l'intérieur*. Les auteurs anciens à l'unanimité, et beaucoup d'autres dans ces dernières années, ont enseigné que la disparition du crépi des murs à l'intérieur pour la totalité ou la plus grande partie, était une cause d'exécration [3].

Mais la S. C. des Rites, dans ces derniers temps, a donné plusieurs décisions qui déclarent le contraire et peuvent se résumer dans ces quelques mots empruntés à celle du 19 mai 1896 : « Ecclesia consecrata remanet quamvis in ejus parietibus opus tectorium sit renovatum [4]. »

Donc, toutes les fois que les crépis sont tombés laissant les murs intacts, il n'y a pas lieu de renouveler la consécration ; on doit seulement peindre de nouveau les croix sur les mortiers neufs [5].

D'après ces renseignements, notre correspondant peut décider lui-même que son église n'a pas besoin d'une nouvelle consécration, puisque les murs n'ont pas été reconstruits après l'incendie.

Faudra-t-il peindre de nouveau les croix sur le mortier neuf ? Nous l'ignorons, mais l'affirmative est bien probable [6].

Ad II. S'il y a eu au moins sept croix détruites, il faut une nouvelle bénédiction [7], que cela ait eu lieu en une fois ou successivement.

Q. — Une demoiselle Bathilde possède une maison. C'est tout son avoir.

Chaque trimestre elle a 40 fr. d'intérêts à payer au notaire. N'ayant pas d'argent, elle en emprunte (sans intérêt) à une bonne dame, Claire. Voulant en finir, elle propose à cette dame de lui vendre sa maison 8.000 fr. Celle-ci accepte de l'acheter pour lui rendre service et promet même de faire monter le prix de vente pour qu'elle puisse en retirer plus d'argent. — La dame Claire, croyant pouvoir se confier à son amie, ne lui demande pas d'écrit.

Quinze jours après, la demoiselle demande si la dame accepterait pour 8.200 f. Elle accepte. Sur ces entrefaites la demoiselle, on ne sait sous quelle influence, vend sa maison pour 8.000 f. à un tiers David qui écrit lui-même de sa main l'acte de vente.

Mécontente à bon droit, la dame demande copie de l'acte. La copie portait 8.200 et l'acte lui-même 8.000. Alors la dame accable de reproches la demoiselle, qui regrette ce qu'elle a fait et accepte d'écrire elle-même un autre acte de vente antérieur en date de 2 jours à l'acte précédent.

L'avocat intervient. Il arrive que les deux acheteurs sont des amis, qui jamais n'auraient agi de cette façon s'ils avaient su avoir affaire l'un avec l'autre. On transige, et le premier acheteur David demande 100 f. de dommages et intérêts. Ce qui est fait.

Quid pour la dame Claire au point de vue de la conscience ?

R. — Il y a dans l'exposition du cas des obscurités et des incohérences ; nous le suivrons cependant à peu près pas à pas et tâcherons d'y projeter quelque lumière.

D'après nos lois, art. 1583 C. C., « la vente est parfaite entre les parties, et la propriété est acquise de droit à l'acheteur dès qu'on est convenu de la chose et du prix, quoique la chose n'ait pas encore été livrée et le prix payé. » L'art. 1589 ajoute même : « La promesse de vente vaut vente, lorsqu'il y a consentement réciproque des deux parties sur la chose et sur le prix. » On pourrait donc dire que dès lors que demoiselle Bathilde a proposé à la dame Claire de lui vendre sa maison pour 8 000 fr. et que celle-ci a accepté pour lui rendre service, la vente était vraiment faite.

Mais c'est là que paraît déjà une inconséquence. La dame « promet même de faire monter le prix de vente pour que la demoiselle puisse en retirer plus d'argent. » Nous ne comprenons pas trop. Néanmoins nous croyons pouvoir supposer que ni l'une ni l'autre ne regardait la vente comme définitivement faite, et qu'alors il n'y avait pas convention pleine et entière relativement au prix ; d'autant plus, disent les commentateurs du Code, que si un désaccord existe, ne fût-ce que sur un point de peu d'importance, la vente n'est pas réellement faite.

Mais nous croyons bien que « quand 15 jours après la demoiselle demanda à la dame si elle accepterait bien pour 8.200, et qu'elle acccepta, » la vente était réellement faite, parce qu'alors il y avait entente complète. Donc la demoiselle commit une vraie injustice quand après, « on ne sait sous quelle influence, elle vendit sa maison pour 8 000 f. à un tiers qui écrivit lui-même de sa main l'acte de vente, » que sans doute la demoiselle signa. Car elle vendait une chose qui n'était plus à elle.

Mais l'art. 1341 porte : « Il doit être passé acte devant notaires ou sous signature privée de toute chose excédant la somme ou valeur de 150 fr. Il n'est reçu aucune preuve par témoins contre et outre le contenu des actes, ni sur ce qui serait allégué avoir été dit avant, lors, ou depuis les actes... » D'où il suit que le premier acte sans écrit était valable en conscience, mais que le second seul était valable en justice ; et celui qui l'avait fait, n'ayant point été averti, pouvait en

---

[1] Santi-Leitner, lib. III, tit. XL, n. 5. — *Can. 7*, lib. III, tit. XL.

[2] Ibid.

[3] De Angelis, lib. III, tit. XL, n. 4.

[4] S. R. C., n. 3907. — Cf. 4 mai 1882, n. 3545 ; — 26 juin 1894, *in una Tridentina ;* — 9 août 1897, n. 3962.

[5] S. R. C., n. 3545, 4 mai 1882.

[6] Duballet-Tachy, *Traité des Choses ecclésiastiques*, 1902, n. 112-115.

[7] *Decreta auth.*, n. 270, ad 5 ; — 275, ad 2 ; — 328.

conscience faire valoir ses droits devant la justice. C'était alors à demoiselle Bathilde de s'arranger avec dame Claire, et de lui payer un dédommagement convenable.

Il y avait encore là un autre manque de droiture et une autre fraude : l'acte de vente portait 8.000 f. et la copie 8.200. C'était sans doute pour avoir moins de droits à payer. Nous n'avons pas ici à examiner ce que nous pensons de cette manière d'agir par rapport à l'enregistrement, nous l'avons fait autrefois. Toujours est-il que dame Claire était bien dans son droit de faire des reproches à demoiselle Bathilde, qui nous semble une pauvre tête et qui s'exposait à être condamnée sévèrement si tout cela venait à être connu de la justice.

Heureusement, l'avocat intervient, et heureusement encore « les deux acheteurs sont des amis qui jamais n'auraient agi de cette façon s'ils avaient su avoir affaire l'un avec l'autre, » et ils veulent bien transiger et le premier acheteur, — qui est la dame Claire, et non David, si nous comprenons bien, — ne demande que 100 f. de dédommagement, lesquels lui sont bien dus.

Donc ce n'est guère pour elle qu'on devrait demander le *quid* au point de vue de la conscience ; car nous voyons bien qu'on a mal agi à son égard, mais l'exposé du cas ne nous fait pas bien comprendre en quoi elle a pu mal agir elle-même.

Si cependant le projet de vente antérieure et antidatée n'avait pas été seulement un projet, comme nous l'avons supposé d'abord, mais avait été réellement exécuté, et signé aussi par dame Claire, alors elle aurait eu des torts envers David qu'elle aurait pu ainsi empêcher de défendre ses droits devant la justice. D'un autre côté, on pourrait dire à sa décharge qu'elle n'a fait là que défendre ses propres droits, puisqu'en vertu du premier contrat verbal la maison était réellement à elle. Alors il serait assez difficile de définir sa culpabilité véritable ; le plus simple et le plus vrai serait de dire qu'elle doit être estimée selon l'idée qu'elle se serait faite à elle-même au moment de ce contrat, la culpabilité devant Dieu répondant toujours aux lumières et au *dictamen* de la conscience.

Dans ce cas aussi, le premier acheteur *par écrit* serait David, qui assurément aurait bien droit, en consentant à une transaction en faveur de dame Claire, de demander à demoiselle Bathilde 100 f. de dédommagement. Celle-ci en effet a été la grande coupable, et sa manière d'agir louche et manquant absolument de franchise était de nature à causer à l'un ou à l'autre un tort grave, et à amener de tristes résultats, ce qui en soi est nécessairement grave.

Mais en raison même de sa pauvre tête, elle a dû se faire illusion à elle-même, et sa conscience plus ou moins erronée aurait pu aussi l'excuser plus ou moins.

Q. — Quelle conduite doit tenir un confesseur à l'égard de deux époux, qui se livrent à l'onanisme dans les conditions suivantes ? Ils sont déjà chargés d'une nombreuse famille (plus de six enfants). De plus, au jugement du médecin, il y a péril de mort pour la femme dans le cas où elle mettrait au monde un nouvel enfant. Il faut noter que les époux sont bons catholiques et qu'après la confession ils restent quelque temps sans user du mariage.

R. — L'onanisme constituant une faute grave contre nature, et par conséquent défendue par la loi naturelle elle-même, ne peut devenir licite pour aucune raison. Il peut sans doute y avoir des circonstances atténuantes, comme dans le cas qui nous est proposé, jamais cependant jusqu'à le rendre un simple péché véniel en lui-même. Le confesseur ne peut donc pas dire à ces époux que dans les circonstances où ils se trouvent l'onanisme est permis ou ne constitue qu'un péché véniel.

Peut-être pourrait-il les engager à n'user du mariage que dans les moments où la femme est peu apte à concevoir, c'est-à-dire après le 12e ou 14e jour qui suit les règles ; ce qui, après tout, est très permis. Quelques médecins affirment que si l'on agit ainsi, la femme ne pourra pas concevoir ; mais d'autres en plus grand nombre disent que cette affirmation n'est point sûre. — La vie de la femme étant pour ainsi dire nécessaire à sa nombreuse famille, nous aimerions mieux que le confesseur les engageât fortement à s'abstenir tout à fait de l'usage du mariage jusqu'après le retour d'âge de la femme. C'est une chose peut-être héroïque, mais il y a des personnes à qui de pareils actes héroïques s'imposent : ceux par exemple dont la femme est infirme de manière que l'acte conjugal ne lui soit plus possible ; et il y a un certain nombre d'époux qui, après plusieurs années de mariage, vivent comme frère et sœur ; et s'il faut pour cela une grâce puissante, Dieu ne la refusera jamais à ceux qui la demanderont humblement, et donneront toute leur volonté pour la seconder. D'ailleurs l'exposé du cas nous dit qu'après la confession, ils restent bien quelque temps sans user du mariage : alors pour eux le meilleur préservatif serait de se confesser assez souvent pour pouvoir vivre toujours sans user du mariage. Est-ce que le ciel ne vaut pas bien cela ? Est-ce qu'il n'est pas souverainement déraisonnable de s'exposer, pour un plaisir passager, à brûler éternellement dans l'enfer ?

Si cependant ces époux ne croyaient pas, vu les circonstances particulières dans lesquelles ils se trouvent, commettre un péché mortel, mais seulement un péché véniel, et n'interrogeaient pas là-dessus, nous croyons que le confesseur ne serait pas tenu de les instruire à ce sujet, — tout en les engageant à ne point agir comme ils le font, afin qu'ils ne puissent se servir des paroles du confesseur pour s'affermir dans leur erreur.

Q. — L'*Ami* voudrait-il donner son opinion sur les reliques soi-disant de la Sainte Vierge ? On me dit qu'il existe à Rome un voile vénéré de la Sainte Vierge ; des parcelles de voiles sont vénérées ailleurs. Sont-elles des reliques personnelles de la Sainte Vierge, ou plutôt de

voiles qui ont servi comme couvertures ou ornements de statues miraculeuses ?

R. — Il ne reste rien du corps de la Sainte Vierge, mais seulement quelques-uns de ses vêtements. Voici d'après saint Epiphane ceux qu'il convient de lui assigner :

1° Un *voile* blanc qui de la tête, qu'il couvre, descend sur le cou et les épaules qu'il protège. Ce voile est conservé à Rome dans la basilique du Latran ; il porte le n° 29 du catalogue des reliques de la basilique avec cette inscription : « *Velum*, quod proprio detractum capiti beatissima Virgo, ad tegendam nuditatem unigeniti Filii sui D.N.J.C. in cruce pendentis, vix impetravit ut adhiberetur, sanguineis guttis conspersum. » Ce voile, qui paraît être en toile, est de couleur blanche ; on y remarque quelques taches roussâtres. Malheureusement, il est plié et roulé dans une cassette assez étroite ; on aimerait à le voir développé pour savoir exactement ses dimensions, dit Barbier de Montault [1].

On trouve mentionnées dans la plupart des inventaires des reliques des églises de Rome, des portions de voile de la Sainte Vierge. Faut-il y voir des prélèvements faits sur le voile de la basilique du Latran, ou bien des fragments d'un *autre* voile de la Sainte Vierge ? Cette dernière hypothèse est aussi probable que la première, car il est fort probable que la Sainte Vierge n'eut pas qu'un voile, et si les premiers chrétiens ont gardé l'un d'eux, ils ont pu aussi bien en garder deux ou trois.

2° Une tunique, *tunica interior*, ou chemise apparente seulement aux poignets qu'elle serre. On la vénère à Chartres sous le nom de *sainte chemise* [2].

3° Une *robe* longue, ample, à plis nombreux et larges manches.

4° Une *ceinture* étroite et allongée, bouclée en avant et prenant la taille.

5° Un *manteau* chastement agrafé sur la poitrine et tombant des épaules jusqu'aux pieds, ou même remontant jusqu'à la tête et recouvrant une partie du voile.

6° Des *chaussures* en cuir, pour préserver ses pieds délicats des pierres du chemin. Un soulier de la Sainte Vierge était en grande vénération dans l'abbaye de Notre-Dame de Soissons, où il a opéré plusieurs miracles [3].

On doit à ces divers vêtements de la Sainte Vierge les honneurs dus aux vêtements des saints.

Q. — J'entendais, ces jours-ci, des hommes de valeur discuter entre eux sur le vrai sens des mots : Radicaux, Socialistes, Progressistes et toute la gamme des titres et couleurs de nos hommes politiques. Or, ces discuteurs ne s'entendaient point.

Ne pourriez-vous pas nous définir un peu ces différents partis au point de vue religieux et social ? Bien qu'ils soient passablement caméléons, il doit y avoir un fond qui ne change pas.

R. — Au point de vue RELIGIEUX, il y a peu de différence à faire entre toutes les nuances des partis qui composent le Bloc. Ils sont tous unis dans la guerre déclarée à l'Eglise ; leurs hommes, à quelques exceptions près, ont voté toutes les lois antireligieuses.

Au point de vue SOCIAL, si les théories avaient toujours leur influence en pratique, voici comment ils se distingueraient les uns des autres.

Tous ont en vue de faire disparaître de plus en plus ce qu'ils appellent l'*ancien régime* pour en établir un *nouveau* qui procure à la société le bien-être le plus parfait possible. Ce nouveau régime, ce n'est rien de bien défini ; chacun l'imagine à sa façon ; l'essentiel est de faire du neuf.

Les *progressistes* veulent y arriver par voie de progrès, améliorant ce qui est, profitant des occasions ou se pliant aux circonstances pour créer les lois ou les institutions nouvelles dont le besoin se fait sentir, évitant des réformes même jugées bonnes, si elles ne sont pas opportunes, d'où le nom d'*opportunistes* donné à l'une des fractions du parti progressiste.

Les *radicaux*, si leur mentalité répondait bien à leur nom, voudraient établir l'ordre nouveau coûte que coûte, sans ménagements ni pour les hommes ni pour les choses d'ancien régime. Ils sont ennemis de la réaction et des réactionnaires ; or la réaction c'est pour eux tout ce qui sent l'ordre de choses ancien, et pour la religion, et pour la politique, et pour les institutions sociales. Ne leur demandez pas ce qu'ils veulent ; ils ne le savent pas. En dehors des destructions dont ils ont été les principaux artisans en matière d'enseignement, de séparation de l'Eglise et de l'Etat, ils n'ont aucune vue commune ; ils se rallient de temps en temps sur quelque question qui surgit, non pas au point de vue d'un principe quelconque, mais simplement pour éviter de faire tomber un ministère. Après avoir fait du socialisme contre l'Eglise, ils ont commencé à craindre que les socialistes tournent leurs efforts contre eux, et ils n'ont pas même l'intelligence de voir qu'ils ont mis aux mains des socialistes le moyen légal de piller leurs fortunes. Parti égoïste, aveugle, audacieux contre Dieu, trembleur devant les partis avancés.

L'idéal des *socialistes* est de *socialiser* les moyens de production, les transports, les entreprises industrielles, commerciales et financières existant sous forme de sociétés collectives ; c'est-à-dire qu'ils veulent mettre tout aux mains de la Nation, aux mains de l'Etat. Ils respectent pourtant la propriété individuelle, au moins en principe.

Les *communistes* vont plus loin que les socialistes. Leur but est d'arriver à ce qu'il n'y ait plus de propriétés individuelles, mais seulement des propriétés collectives, appartenant en commun ou à des groupes, par exemple à l'ensemble des habi-

[1] *Œuvres*, t. I, p. 416 ; — t. VIII, p. 218-219.

[2] *Mélanges d'archéologie*, t. I, p. 51. — Barbier de Montault, *Œuvres*, t. VII, p. 321 ; — t. VIII, p. 194.

[3] Poquet, *Miracles de la Vierge*, 1857. — Barbier de Montault, *Œuvres*, t. VII, p. 334 ; — t. VIII, p. 194.

tants d'une commune, d'une région, ou à tout l'ensemble de la Nation.

Voilà les idées fondamentales ; les applications varient de bien des manières ; il y a dans tous ces partis des nuances, des oppositions, des divisions accentuées qui sont engendrées soit par la manière dont chacun entend les moyens à prendre pour arriver à la fin désirée, soit par des rivalités de personnes et d'influences. Inutile d'en dresser le tableau, parce que rien n'est stable dans ce pandémonium du Bloc, sauf la note d'anticléricalisme.

Q. — Un religieux appartenant à une congrégation moderne à vœux simples, a été présenté par son supérieur à l'ordination du sous-diaconat *ad titulum paupertatis*, quand il n'avait droit que *ad titulum mensæ communis*.

Sur le moment, il s'en remit à la décision de son supérieur. Depuis il se demande si, malgré sa bonne foi à peu près complète, il n'a pas encouru une irrégularité dont, après de nombreuses années de sacerdoce, il est tenu de se faire absoudre.

R. — I. Il est certain que les Congrégations *à vœux simples* ne peuvent faire ordonner leurs membres *titulo paupertatis :* « Titulum paupertatis non habent Instituta votorum simplicium, dit Vermeersch, sed, ut suos ad episcopum dimittere possint, impetrare solent a S. Sede titulum privilegiatum *Congregationis, Mensæ communis vel missionis,* si evangelio propagando deputentur [1]. »

Il suit de là que le supérieur, en présentant au titre de pauvreté un sujet qu'il ne pouvait présenter qu'au titre de *mensæ communis,* a fait une œuvre *nulle,* en ce sens que le sujet n'a pas été ordonné avec le titre de pauvreté.

Faut-il dire que le sujet ne peut aujourd'hui se prévaloir du titre de *mensæ communis* d'après lequel son supérieur *pouvait* et *devait* le faire ordonner? Nous ne le pensons pas. De fait, le supérieur avait envie de faire une chose *licite,* et par conséquent de faire profiter son sujet du titre d'ordination dont disposait la Congrégation.

II. Quelles sont les conséquences au point de vue de la *conscience* et du *droit ?*

1° Comme il y a eu bonne foi du supérieur et du sujet, aucune faute ne peut leur être imputée.

Pour l'évêque, on peut se demander s'il n'a pas manqué gravement à son devoir en ordonnant au titre de pauvreté un religieux des vœux simples.

2° Il y a dans la constitution A*postolicæ Sedis* une suspense d'un an relative à la collation des ordres, encourue *ipso facto* par l'évêque qui ordonne sans bénéfice ou sans patrimoine un clerc vivant dans une communauté où l'on ne fait pas profession solennelle ; on excepte le cas d'un privilège légitimement obtenu : *Suspensionem per annum a collatione ordinum ipso jure incurrit qui, excepto casu legitimi privilegii, Ordinem sacrum contulerit absque titulo beneficii vel patrimonii, clerico in aliqua congregatione viventi in qua solemnis professio non emittitur, vel etiam Religioso nondum professo.*

a) Les *évêques* sont certainement atteints par cette suspense ; mais comme elle cesse d'elle-même un an après l'ordination incriminée, nous n'avons pas à nous en occuper ici.

b) Dans l'*ancien* droit, le *religieux* ainsi ordonné était privé pour la vie des ordres ainsi reçus. « Plectebantur olim, dit Hilarius a Sexten, etiam ordinati censura, ita scilicet ut ordinum sic receptorum exercitio in perpetuum carerent ; sed hodie, ex nova constitutione, solus ordinans censuram incurrit [1]. »

D'après ces explications, le religieux peut rester en paix.

Q. — A quel titre saint Hubert est-il le patron des chasseurs et leur protecteur contre les animaux malfaisants ?

Un paroissien veut placer dans l'église une statue de ce saint avec les emblèmes du chasseur (fusil, lièvre gisant aux pieds). Que penser de cette idée au point de vue historique et au point de vue esthétique ?

R. — 1° *Pourquoi saint Hubert est-il le patron des chasseurs ?* — Parce qu'il fut lui-même, dans sa jeunesse, un chasseur adroit et passionné, tant à la cour de Thierry III qu'à celle de Pépin d'Héristal. Il perdait même à la chasse un temps précieux qu'il aurait dû consacrer au service de Dieu. Ainsi, un jour de fête solennelle, pendant que les fidèles s'assemblaient en foule dans les églises pour y assister au sacrifice de la messe et y entendre la parole de Dieu, ce jeune seigneur, accompagné de ses gens et précédé d'une meute de chiens, s'en alla dans la forêt des Ardennes pour y chasser. Ce fut l'occasion choisie par Dieu pour le ramener complètement à lui. Pendant qu'il chassait, un cerf d'une beauté remarquable se présenta devant lui, et, à son grand étonnement, il aperçut un crucifix entre les branches de son bois et entendit une voix qui lui dit : « Hubert, Hubert, jusqu'à quand poursuivrez-vous les bêtes dans les forêts ? Jusqu'à quand cette vaine passion vous fera-t-elle oublier le salut de votre âme ? Ignorez-vous que vous êtes sur la terre pour connaître et aimer votre créateur et ainsi posséder le ciel ? »

Ce spectacle et cette voix le remplirent d'admiration et de frayeur; il descendit de cheval, se prosterna contre terre, adora la croix de son Maître que lui présentait le cerf, et protesta qu'il abandonnerait le monde et se consacrerait à Dieu.

Peu de temps après, Floribanne, épouse du jeune prince, étant venue à mourir, celui-ci en profita pour se retirer et vivre en solitaire dans cette même forêt des Ardennes qui avait été le théâtre de ses amusements coupables. C'est de là qu'il fut appelé à prendre la direction de l'église de Maestricht après la mort de saint Lambert.

[1] Vermeersch, *De Religiosis,* 1907, t. I, p. 319, n. 483, 4.

[1] *Tractatus de Censuris,* p. 254.

2° *Pourquoi saint Hubert est-il invoqué contre les animaux malfaisants?* — De son vivant même, saint Hubert recevait la visite des personnes qui avaient été atteintes par des morsures dangereuses et il les guérissait en leur ordonnant de faire la neuvaine encore en usage aujourd'hui.

Quand le corps du saint Pontife, retrouvé intact en 825, fut transporté au monastère d'Andage, devenu la petite ville de Saint-Hubert, les peuples accoururent en foule et leur confiance fut récompensée par de nombreux miracles. L'étole du Saint était connue partout pour ses effets miraculeux. Sa vertu consiste surtout à préserver des suites du virus de la rage ceux auxquels il a été communiqué, soit par la morsure d'un animal atteint de cette terrible maladie, soit par sang, par bave, haleine, nourriture infectée, soit de toute autre manière.

Voilà le motif pour lequel saint Hubert est invoqué contre les animaux malfaisants.

3° *Quels sont les attributs acceptés par l'iconographie chrétienne pour saint Hubert?* — On le représente avec :

Un *attirail de chasse* tel qu'il l'a porté lui-même, c'est-à-dire cor, épieu, chiens ;

Un *cerf* portant un crucifix entre les bois, comme souvenir de sa vision dans la forêt des Ardennes ;

Une *clef*, en souvenir de celle qu'il reçut de saint Pierre à Rome, au tombeau de l'apôtre ;

Une *étole*, en souvenir de celle que lui remit la sainte Vierge et qui est l'instrument de la guérison de la rage.

D'après cela, vous comprenez que le *fusil* dans l'iconographie de saint Hubert est un anachronisme. Quant au *lièvre*, si vous tenez à en avoir un gisant aux pieds de saint Hubert, ne le donnez pas comme tué avec un fusil [1].

Q. — Une personne en mourant laisse par testament la somme de 100 fr. pour le curé de sa paroisse, somme à toucher un an après sa mort. Elle ne détermine pas l'emploi de cette somme. Suis-je obligé de célébrer des messes, ou bien puis-je en conscience garder la somme pour moi, ou l'employer pour mes œuvres?

R. — Ou bien la personne dont il s'agit a dit de vive voix au curé de sa paroisse l'emploi qu'elle voulait qui fût fait de l'argent qu'elle lui léguait, par exemple, en honoraires de messes ; ou bien, ce qui revient au même, elle le lui a fait dire par des personnes très sûres ; et alors nous croyons qu'il serait obligé de tenir compte de ces indications, comme faisant en quelque sorte partie du testament. Ou bien elle ne lui a rien dit ni rien fait dire, et alors on peut recourir à l'axiome de droit : *Contra eum qui dicere potuit apertius, est interpretatio facienda ;* ou bien encore à cet autre : *Non est obligatio nisi certo de ea constet.* D'où il suit que si cette personne avait voulu des messes, elle devait le dire ou le faire dire *bien clairement.* Elle ne l'a pas fait. Donc le prêtre n'est point obligé d'en dire pour elle, donc il reste *parfaitement libre* de faire ce qu'il voudra de ces 100 f. qui lui sont ainsi légués. Un soupçon même ou une simple probabilité ne suffirait pas pour lui imposer une obligation de conscience, car pour celle-ci il faut ou une certitude morale, ou au moins quelque chose d'à peu près équivalent.

Puisque le prêtre demande s'il peut garder la somme pour lui ou l'employer pour ses œuvres, nous l'engagerions, mais à titre de simple conseil, à l'employer pour ses œuvres, afin qu'il en revienne quelque chose à la personne défunte, et même à dire, par reconnaissance, une ou deux messes pour le repos de son âme ; mais il n'y est aucunement tenu.

Q. — 1° J'ai reçu un nouvel habitant dans ma paroisse, majeur, venu ici *cum animo manendi.* Il doit se marier dans une paroisse voisine. Doit-il être publié dans ma paroisse, comme ayant acquis domicile par sa présence d'un mois?

2° D'après la nouvelle législation canonique, le délai d'un mois suffit pour acquérir le domicile. Ce délai s'applique-t-il aux publications?

R. — La nouvelle législation canonique du mariage n'a touché en rien à l'ancienne discipline des bans. Il faut donc, sur ce point, s'en tenir au droit existant, non encore officiellement modifié. Provisoirement, continuez à observer la lettre de vos Statuts diocésains.

Q. — Là où fonctionne une école libre catholique, doit-on refuser l'absolution aux parents qui, sans raisons graves, envoient leurs enfants à l'école laïque, même quand celle-ci garde la stricte neutralité?

R. — La question de la neutralité vient d'être traitée dans nos colonnes. Nous vous rappellerons seulement : 1° qu'un refus d'absolution est toujours chose grave en théologie morale et qui suppose le pénitent *hic et nunc* gravement « mal disposé ; » — 2° qu'il convient, dans le cas présent, de considérer aussi les répercussions d'ordre général et public que pourrait avoir le refus d'absolution pour « péché mortel » de coopération à la neutralité ; — 3° qu'une pareille mesure, vu le caractère objectif et public de son fondement, demanderait peut-être à être préalablement soumise au jugement de l'autorité diocésaine, au moins en ce qui peut concerner l'appréciation morale du délit de neutralité au for externe.

---

[1] Bertrand, *Pèlerinage de Saint-Hubert* en Ardennes. — Lequeux, *Des Antiquités du diocèse de Soissons.* — *Les Petits Bollandistes*, t. XIII, p. 128-139. — Barbier de Montault, *Traité d'Iconographie chrétienne*, 1890, t. II, p. 351. — Migne, *Dictionnaire d'Iconographie*, col. 279, art. *Hubert (Saint).*

LES ORDRES RELIGIEUX MUSULMANS

Q. — Un de mes paroissiens, qui fut longtemps chef de gare en Algérie, m'assure qu'on y trouve, chez les Musulmans, de véritables Congrégations religieuses qui ont beaucoup d'analogies avec les nôtres. Pourriez-vous nous donner là-dessus des renseignements exacts?... J'imagine que la réponse ne manquerait pas d'intéresser bon nombre de lecteurs qui, comme votre humble serviteur, sont à cent lieues de soupçonner l'existence de ces « religieux » musulmans.

R. — Dans un ouvrage très érudit publié en 1884 [1], le commandant Louis Rinn a énuméré, en suivant l'ordre chronologique, quatre-vingt-huit Congrégations musulmanes. Si quelques-unes ont disparu, la plupart subsistent encore. Toutefois, celles-ci ne constituent pas toutes des congrégations séparées ; certaines d'entre elles ne sont que des groupements secondaires issus d'un Ordre principal. L'ensemble forme une véritable puissance morale d'un caractère particulier : d'un côté, une masse de khouan [2] ignorants, naïfs, crédules, prêts à l'obéissance passive ; de l'autre, des chefs habiles, souples, intelligents, qui, sur un signe, sont aveuglément suivis. Le danger que présente une semblable situation est singulièrement diminué par la prudence et le sens pratique des moquaddem et des supérieurs généraux, qui jugent bon de ne point prendre part à des luttes et à des intrigues politiques dont ils ne prévoient pas l'issue, et dans lesquelles leurs richesses seraient rapidement englouties.

Donc, en 1884, « pour 2.845.757 musulmans algériens, il existait plus de 355 zaouïa, 1955 moqaddem, 167.019 khouan connus. » Mais « il faut ajouter aux chiffres indiqués : 1° les khouan inconnus, 2° les femmes khouatat (religieuses) si nombreuses chez les Rahmanya et les Qadrya, 3° les serviteurs religieux (non affiliés comme khouan), 4° les enfants adultes, parents, amis et clients qui subissent l'autorité ou l'influence de chaque khouan, chef de famille, 5° les khouan appartenant aux groupes en défection. Ce sont là autant d'éléments variables, qui ne peuvent être appréciés numériquement, sous peine de n'avoir que des données sans valeur ni précision. »

Ces religieux sont répartis en un certain nombre d'Ordres, répandus dans toutes les contrées soumises à l'Islam. Quelques-uns de ces ordres remontent aux premières années de l'hégire ; le plus ancien existait déjà avant la mort du Prophète. D'autres sont de date récente ; plusieurs ont été fondés dans le cours du XIXe siècle. Pour un très grand nombre, on ne saurait préciser la date de leur apparition.

L'influence de ces groupements est immense, au double point de vue religieux et politique. Maintenir la pureté de la doctrine du Coran, lutter contre les hérésies, permettre aux adeptes d'atteindre aux plus hauts sommets de la perfection morale, telle que la comprend leur foi : voilà l'idée qui a présidé à leur création. Mais, à côté de ce but purement spirituel, il en est un autre, d'ordre temporel, qui n'est point négligé. Rares sont les ordres qui se tiennent à l'écart de la vie politique.

La plupart d'entre eux disposent d'une puissance fort redoutable et souvent redoutée. A plusieurs reprises les sultans de Stamboul se sont émus et ont eu recours à des mesures sévères. Mais chaque persécution avait pour résultat un accroissement marqué dans l'influence de ces hommes sur les masses, que séduisent la pureté de leur doctrine, le mysticisme de leur vie et la force de résistance qu'ils représentent contre les infidèles et la civilisation étrangère.

Leur doctrine et leurs agissements inquiètent à la fois tous les Etats dont ils relèvent politiquement, qu'il s'agisse d'un gouvernement chrétien ou musulman, peu importe, car le terme de leurs vœux c'est l'Imamat universel, réunissant en un seul faisceau toutes les forces de l'Islam, et concentrant entre les mains d'un seul homme tous les pouvoirs, de quelque ordre qu'ils soient, le Coran ne connaissant pas la séparation des pouvoirs. C'est la théocratie dans toute sa pureté, avec le pouvoir temporel mis simplement à la remorque du pouvoir spirituel dont il sert aveuglément les desseins.

Les puissances chrétiennes elles-mêmes qui ont dans leurs colonies des sectateurs de Mahomet, sont obligées de surveiller étroitement les faits et gestes des congrégations musulmanes. Dans toute guerre sainte, dans toute révolte, on retrouve leur action, soit occulte, soit manifeste. Rien n'est plus difficile, il est vrai, que de déterminer les moyens de répression à employer contre elles. Aux tracasseries administratives, aux dispositions légales elles répondent par un redoublement d'infinies précautions pour tenir secrets les noms de leurs adhérents et en particulier des chefs, pour soustraire aux investigations les lieux de leurs réunions, pour dépister, en un mot, la plus habile surveillance. Et c'est à se demander s'il ne serait pas plus habile de chercher à gagner

[1] *Marabouts et Khouan. Etude sur l'Islam en Algérie.* — Le commandant L. Rinn était chef du service central des affaires indigènes au Gouvernement général et vice-président de la Société historique algérienne. C'est assez dire qu'il était admirablement placé pour concentrer entre ses mains tous les renseignements de source officielle d'abord, et ceux mêmes de source officieuse. Les nombreuses relations qu'il avait su se créer et entretenir dans le monde musulman et en particulier dans le monde religieux, les services que lui ont rendus dans l'étude de cette question les interprètes militaires auxquels il eut recours pour la traduction de précieux documents, lui ont permis d'apporter dans son travail une grande précision et de lui communiquer par conséquent une valeur de premier ordre.

[2] Disons de suite que les monastères ou maisons religieuses s'appellent *zaouïa ;* les *moqaddem* sont des sortes de supérieurs provinciaux, et les *khouan* des religieux.

l'amitié des personnalités généralement de grande valeur qui sont placées à la tête des congrégations... et auxquelles l'argent et les honneurs ne sont pas indifférents, malgré toutes leurs apparences de détachement des biens de ce monde.

Quant à la foule des disciples, leur ignorance, leur crédulité naïve, leur fanatisme exalté, les tiennent à l'abri de toute tentative directe qui aurait pour but de les placer dans la main des *infidèles*. Mais, par contre, la grande autorité dont jouissent auprès d'eux leurs chefs hiérarchiques peut quelquefois paralyser leur action contre les peuples chrétiens, et même les faire servir indirectement et adroitement aux desseins des Roumis.

I. — *Origines*

Comment et pour quelles raisons sont nés ces ordres religieux qui rappellent, — dans un certain sens seulement, bien entendu, comme on le verra plus loin, — les congrégations de l'Eglise catholique, c'est ce que nous allons examiner tout d'abord.

Les causes qui ont déterminé ce mouvement religieux chez les musulmans sont nombreuses et de nature très diverse. Les unes tiennent à la nécessité de conserver la pureté de la foi musulmane et la dignité de la vie ; les autres relèvent du noble désir de conduire dans les voies de la perfection les âmes d'élite ; d'autres, de cet attrait qu'ont les races de l'Islam pour la contemplation, la rêverie et le mysticisme ; enfin, l'idée d'emprunter au christianisme l'un de ses rouages les plus importants n'est certainement pas étrangère à cette prodigieuse éclosion de fondateurs d'Ordres, vénérés du peuple à l'égal des saints.

1° *Nécessité de conserver la pureté de la foi.* — Tout enseignement politique ou religieux doit s'appuyer sur le Coran, qui est en même temps la loi religieuse, politique et civile, et sur les écrits des docteurs, qui, durant le cours des âges, ont interprété les textes sacrés avec une autorité qui n'a jamais été contestée. Or, des difficultés d'ordre doctrinal et politique surgirent dès le premier siècle de l'hégire. Le désordre, l'anarchie, les massacres, les révoltes, les dissensions qui marquèrent les khalifats des successeurs immédiats de Mahomet, eurent pour résultat de faire éclater de très nombreux schismes dont les principaux ont survécu jusqu'à nos jours et conservé chez les Croyants une grande notoriété.

Nous nous bornerons à en signaler deux, celui des Chiites et celui des Ouahbites. Les premiers se réclament d'Ali et de ses descendants. Les trois premiers khalifes sont à leurs yeux quelque chose comme des antipapes, et pour eux le sultan de Stamboul est investi d'un pouvoir illégitime et ne représente point le Prophète. Eux seuls, déclarent-ils, sont dans la voie tracée par le Coran. Cette secte est répandue dans toute la Perse, et ses croyances ont été adoptées comme religion officielle.

Les seconds au contraire rejettent Ali comme hérétique, à partir du moment où il a voulu traiter avec son compétiteur Moavina. Ce schisme fut consommé en l'an 38 de l'hégire. L'attitude d'Ali, trop conciliant à l'égard de son adversaire, irrita un grand nombre de musulmans, qui se séparèrent alors de l'unité, se constituèrent en groupe indépendant et choisirent un chef, Ben Ouahb, qui leur donna son nom. Ils étaient à peine quelques milliers pour commencer ; mais leurs rangs se grossirent de tous les mécontents, et ils ne tardèrent pas à devenir un parti puissant.

Ils affirment que seuls les quatre premiers khalifes peuvent être considérés comme les véritables successeurs de Mahomet. Et encore pour Ali font-ils la restriction que l'on connaît. L'Imamat héréditaire, déclarent-ils, est une hérésie ; l'Imamat a un caractère essentiellement électif, et il ne peut être conféré qu'à un seul, au plus digne, choisi par ceux-là seuls qui sont à même d'apprécier ses mérites, c'est-à-dire par les théologiens qui ont étudié et approfondi le Coran.

On est bien obligé de reconnaître que leur doctrine n'est pas sans fondement. L'exemple du Prophète, et celui d'Omar confiant le soin de nommer son successeur aux quelques rares compagnons du Prophète qui vivaient encore, ne laissent pas que d'être embarrassants pour leurs adversaires, c'est-à-dire pour les partisans des quatre grands rites orthodoxes. Mais ceux-ci ne se tiennent pas pour battus ; ils ripostent avec force arguments tirés du Coran. Le fondement de leur édifice doctrinal est la parole suivante de Mahomet : « Après moi le khalifat sera de trente ans. Après ce terme, il n'y aura que des puissances établies par la force, l'usurpation, la tyrannie. » Cette prédiction, dont nous ne garantissons pas l'authenticité, se vérifia, puisque l'assassinat d'Ali par un hérétique Ouahbite eut lieu 30 ans après la mort du Prophète.

Pour bien marquer les positions occupées d'un côté par les Ouahbites, de l'autre par les orthodoxes, nous dirons, en faisant usage des termes d'une distinction fameuse : les premiers tiennent pour la thèse, les seconds pour l'hypothèse, qu'ils ont du reste transformée en thèse : ils tiennent compte des contingences annoncées par le Prophète, et érigent en droit le fait des puissances établies par la force, l'usurpation, la tyrannie.

Les Ouahbites, comme nous l'avons indiqué, firent de rapides progrès ; leur doctrine se répandit bientôt dans une partie de l'Afrique. Les Berbères qui avaient déjà passé du christianisme à l'Islam, furent leurs premières conquêtes.

L'extension du schisme effraya les partisans du khalifat ; ils songèrent aux moyens de l'arrêter. Les savants et les docteurs réunirent autour d'eux un certain nombre de disciples, qu'ils formèrent à la pratique des vertus prêchées par le Coran, et qu'ils dressèrent par de solides études en vue de la prédication. Telle fut l'origine des premiers Ordres religieux, qui n'eurent d'autre but que de recruter

des missionnaires chargés de parcourir toutes les contrées ravagées par l'hérésie, et de ramener au bercail les brebis égarées, sans grand succès d'ailleurs.

2o *Nécessité de maintenir la dignité de la vie.* — Non seulement l'unité de la foi et la pureté de la doctrine avaient subi de rudes atteintes ; mais la morale elle-même s'était singulièrement relâchée. Les scandales déshonoraient le sanctuaire. La corruption avait gagné le clergé musulman, qui vivait dans la mollesse et l'oisiveté. L'austérité primitive avait fait place à la richesse, tirée, comme de trois abondantes sources, 1o des fonctions religieuses, 2o du monopole de l'enseignement, 3o de l'exercice du pouvoir judiciaire, qui avait été également réservé aux prêtres. De leur côté, les princes et les grands ne s'étaient point contentés dans leurs conquêtes de la fortune des armes ; ils avaient aussi trouvé l'autre, celle qui procure les plaisirs et la vie facile. Leurs exemples, joints à ceux du clergé, avaient eu une répercussion fâcheuse dans les rangs des simples fidèles, qui ne sont que trop enclins à copier les vices de ceux qui les dirigent.

La réaction s'imposait : à la richesse il fallait opposer la pauvreté, au luxe la simplicité, aux excès la mesure, à l'abus l'usage, à la mollesse l'énergie, au relâchement la discipline. Seuls, quelques hommes supérieurement doués, ayant vécu au milieu de la contagion sans se laisser atteindre et environnés de respect, avaient gardé un ascendant sur la foule. Leur mission était donc toute tracée. Rechercher les âmes encore éprises d'idéal, les grouper, les discipliner, les former à la vie commune, les instruire, en faire des docteurs, pour celles tout au moins qui étaient à même de goûter à la science sacrée, en façonner des saints dont la vie rappellerait constamment leurs devoirs aux simples fidèles : telle fut aussi l'idée créatrice des premiers Ordres religieux.

3o *Le désir d'atteindre une grande perfection et de mener une vie contemplative.* — Les considérations que nous venons d'émettre concernent des maux d'ordre intellectuel et moral auxquels il fallait porter remède : c'est une raison sociale. Mais il en est d'autres qui ne regardent que l'individu. Certains hommes apportent en naissant un secret attrait pour la perfection, comprise suivant leur foi. Seuls, perdus au milieu du monde, ils se sentent placés dans des conditions d'infériorité, environnés de périls de toutes sortes. Ils éprouvent l'instinctif besoin de la vie commune, afin de se fortifier et de s'encourager au contact d'autres hommes animés des mêmes désirs, poursuivant le même idéal. Ce phénomène psychologique ne devait pas tarder à se manifester parmi les peuples musulmans. Des congrégations, où l'on enseignerait dans leurs détails les divers degrés de la vie dévote, ne devaient pas tarder à paraître, et à prospérer.

Ces réflexions frapperont particulièrement si l'on tient compte du tempérament des races soumises à l'Islam. L'imagination orientale, qui est un des traits propres de leur génie, les porte à la rêverie et les grise d'idéal, d'un idéal spécial il est vrai, mais enfin nous voulons dire que leur âme a des ailes et des aspirations d'un ordre élevé. Ils ne sont pas étrangers, comme le savent fort bien ceux qui ont vécu parmi eux, aux sentiments nobles, chevaleresques. Le contraste frappant qui existe sous ce rapport entre eux et les Juifs si cupides, si dépourvus de toute générosité et si attachés à les dépouiller, est une des causes de la haine terrible qu'ils ressentent pour cette race.

4o *La présence des Ordres chrétiens.* — Le caractère tout spécial des Arabes, des musulmans d'Afrique, les portait naturellement à comprendre d'instinct toute la beauté et l'admirable fécondité des ordres religieux chrétiens qui s'étaient fondés en Afrique, et qui avaient tant contribué à faire connaître l'Evangile, à défendre la doctrine contre les novateurs, à conduire si haut la perfection individuelle, à maintenir les bonnes mœurs parmi les peuples chrétiens, à développer le goût des fortes études, et dont le rôle social avait été et était encore si grand. Au commencement de l'ère musulmane les Antonins peuplaient la Thébaïde, les Tabénites étaient répandus en Egypte, et le monastère du Mont-Carmel était célèbre : le Prophète lui-même l'avait visité, il s'était entretenu avec les religieux, et du contact avec ces hommes de savoir et de vertu il avait gardé une impression profonde qui devait laisser des traces dans son œuvre.

Le désir d'imiter l'Eglise, qui avait tiré de si grands fruits du zèle apostolique des religieux, n'a rien qui puisse surprendre. Les musulmans songèrent donc eux aussi à utiliser sous cette forme les forces de l'Islam.

« Les historiens arabes rapportent que dans la première année de l'hégire, quatre-vingt-dix habitants de la Mecque et de Médine convertis à la nouvelle religion, se réunirent entre eux, faisant serment de rester fidèles jusqu'à la mort à la doctrine prêchée par Mahomet, et qu'ils formèrent ensemble une sorte d'association ayant pour objet d'établir entre eux la communauté des biens et de s'acquitter tous les jours de certaines pratiques religieuses dans un esprit de pénitence et de mortification [1]. »

5o *L'ambition personnelle d'un grand nombre de fondateurs.* — Le souci de sauvegarder les intérêts de l'Islam n'a pas toujours seul guidé les fondateurs d'ordres ; souvent ils se sont inspirés de considérations moins élevées ; il est permis de croire qu'ils avaient parfois une pensée de derrière la tête. Plutôt que d'entrer dans une congrégation déjà existante, où ils n'auraient joué qu'un rôle secondaire, ils préféraient fonder eux-mêmes, créer une œuvre personnelle, qui les placerait au premier plan, leur donnerait un puissant relief, et concentrerait entre leurs mains une autorité mo-

[1] Rinn, p. 24.

rale considérable. Au fond, les ordres musulmans se ressemblent tous étrangement ; chacun d'eux ne constitue point, comme dans l'Eglise catholique, une personnalité morale bien caractérisée. Le Dominicain prêche et instruit ; le Bénédictin s'adonne aux études savantes ; le Chartreux médite, se livre à l'agriculture, au commerce, à l'industrie ; le Frère de Saint-Jean de Dieu se penche au chevet des malades ; le Frère des Ecoles chrétiennes se distingue dans l'enseignement primaire et l'enseignement professionnel ; le Frère de Marie se consacre à l'enseignement secondaire ou professionnel. De toutes ces diversités, pas trace chez les musulmans ; leurs congrégations ne se différencient que par leurs fondateurs, leurs noms, et quelques points de détail, comme les exercices de piété, les formules de prière, la vertu préférée. Ainsi les uns vantent l'isolement et la retraite, les autres le mysticisme, ceux-ci l'humilité, d'autres la pauvreté et l'éloignement des puissants du jour, d'autres encore l'attachement et la fidélité aux descendants du Prophète, ou la tolérance, ou la suprématie du spirituel sur le temporel, ou le dévouement au panislamisme. Toutes ces distinctions abstraites et fort subtiles disparaissent à peu près dans la pratique et n'ont réussi qu'à créer un seul type : le *khouan*, c'est-à-dire le frère, le religieux musulman.

La diversité des Ordres musulmans ne s'explique donc pas comme chez les catholiques. Dans l'Eglise, chaque Ordre répond à une double nécessité : la première regarde les circonstances qui ont pour ainsi dire commandé la création de tel ordre ayant une mission bien définie, et suscité le fondateur ; la deuxième intéresse toutes les époques et toutes les générations. La multiplicité des ordres religieux permet en effet aux âmes qui ont reçu des grâces spéciales de choisir chacune la voie qui lui convient le mieux, et dans laquelle elle pourra atteindre toute la perfection dont elle est capable. La vie du Capucin est très différente de celle du Jésuite ; l'un se sent attiré vers la première, l'autre vers la seconde, un troisième se fera Bénédictin. Rien de comparable dans la religion de Mahomet.

Ceci ne prouve pas, bien entendu, que le bon accord règne toujours entre les divers ordres religieux ; ce sont souvent au contraire des sociétés rivales qui entrent en lutte les unes contre les autres ; tantôt c'est sur un point de doctrine, tantôt c'est sur une simple question d'influence et par conséquent de jalousie. Les querelles théologiques ne suffisent point pour faire des divers Khouan autant d'individualités bien tranchées : ce ne sont pas en effet les fameuses discussions sur la grâce qui font du Dominicain et du Jésuite deux types si différents.

II. — *Caractères essentiels des Ordres religieux*

1° Le plus important de tous, c'est l'*orthodoxie*. Un fondateur d'ordre doit être orthodoxe, et pour cela il ne lui suffit pas d'en faire la déclaration ; il est tenu d'en donner la preuve : ainsi le veut la tradition, dont il ne saurait s'écarter sans être couvert d'anathèmes par les vrais croyants et voué aux pires malédictions.

En quoi consiste cette preuve? C'est ce qu'il convient d'expliquer. Tout docteur de l'Islam doit appuyer son enseignement sur l'autorité d'un autre docteur qui l'a précédé, et qui est connu pour avoir professé des doctrines orthodoxes ; celui-ci, au temps où il vivait, a dû se soumettre à la même obligation et se réclamer également d'un autre docteur orthodoxe. On remonte de la sorte jusqu'au Prophète, auquel on se trouve ainsi lié par une chaîne dont les anneaux sont formés par la série des docteurs qui ont greffé leur enseignement l'un sur l'autre. Or, pour aspirer à fonder un ordre, il faut avoir suivi pendant plusieurs années les cours d'un maître réputé dans l'Islam ; il faut par conséquent être à son tour un maître. La profession de foi du jeune maître doit avant tout contenir la liste des docteurs qui, depuis celui dont il a pris les leçons, le relient au Prophète, et qui constituera pour ainsi dire l'arbre généalogique de l'Ordre. Les musulmans ont donné à cette liste le nom de *chaîne*, et à ceux qui en sont les anneaux celui de *clan de la chaîne*. Rien n'est plus sacré aux yeux des croyants que la tradition ; il n'est jamais permis de s'en écarter, sous peine d'être rangé parmi les hérétiques. Si cette formalité n'était pas remplie, l'enseignement du nouveau docteur serait mis à l'index ; son œuvre et ses disciples seraient en réalité frappés d'excommunication.

Une particularité fort curieuse dans l'établissement de la chaîne, c'est la coutume de donner à chacun des saints qui forment les anneaux de la chaîne un des noms correspondant aux sept degrés officiels de la sainteté. Chez les catholiques il n'y en a que trois : Vénérable, Bienheureux, Saint. Chez les musulmans on en compte sept :

1° *R'outs*, c'est-à-dire refuge des affligés. La surabondance de ses mérites est telle qu'il peut en abandonner une partie en faveur des pécheurs.

2° *Qotb*, c'est-à-dire le pôle, « celui qui occupe le sommet de l'axe autour duquel le genre humain, avec toutes ses créatures, toutes ses grandeurs, etc., et aussi tous ses vices accomplit son éternelle et immuable révolution [1]. »

3° *Aoûtad*, c'est-à-dire piquet ; c'est l'homme qui a pénétré le plus avant dans la connaissance de la nature et des attributs de la divinité.

4° *Khiar*, élus ; ce sont des sortes de « missi dominici, » qui portent le flambeau de l'Islam à travers le monde, tout en ignorant les grâces dont ils sont comblés.

5° *Abdab*, changeants ; ce sont les pécheurs convertis qui ont obtenu leur pardon et qui pratiquent la vertu avec force et courage.

6° *Nédjib*, distingué.

7° *Néqib*, chef.

[1] Brosselard, *Revue Africaine*, 1859, p. 15.

Enfin, formant une catégorie à part, vient l'*Ouali,* le saint. Ce titre ne peut être décerné qu'à un mort, tandis que les autres peuvent indifféremment être employés pour désigner un mort ou un vivant. L'Ouali, c'est le saint par excellence, quelle que soit d'ailleurs sa religion. Dieu lui a conféré une partie de sa toute-puissance, pour lui permettre d'accomplir des prodiges, des miracles.

Les sept premiers degrés, d'après une croyance très répandue chez les musulmans, correspondent à sept catégories d'êtres vivants dont Dieu se sert pour exercer une partie de son action à travers le monde.

Donc, tous les ordres religieux ont leur chaîne. Mais quelques-uns d'entre eux ne s'en contentent point; ils prétendent tenir leur charte, leur règle, de Dieu lui-même qui l'aurait révélée à leurs saints fondateurs. Cette origine sacrée constitue en leur faveur une réclame céleste dont l'effet est prodigieux sur l'âme ingénue et naïve d'un peuple qui n'a jamais raisonné sa foi.

La chaîne n'est pas autre chose qu'un argument d'autorité dont la valeur sans doute est grande, puisqu'il s'appuie sur la tradition. Mais il est jugé insuffisant par les fondateurs eux-mêmes, et pour mieux établir leur orthodoxie, ils exposent leur doctrine dans un ouvrage dont toutes les parties doivent s'appuyer sur les textes sacrés et sur les paroles du Prophète. Aussi la plupart de ces écrits reproduisent les cinq commandements suivants dans lesquels est condensée la morale de l'Islam [1] :

1° Craignez Dieu du plus profond de votre cœur, et que cette crainte guide vos actions, car elle est le principe de tout bien, et tout est fondé sur elle.

Elle vous commande de vous méfier de vos passions qui, en vous traînant vers l'abîme des iniquités, engendrent la haine, l'envie, l'orgueil, l'avarice et enfin tous les vices qui ont leur siège dans le cœur.

Vos yeux, vos mains, vos oreilles, votre langue, votre estomac, votre nez, vos parties génitales et, enfin, tout ce qui exprime vos actions, sera dompté chez vous par la crainte de Dieu.

2° Conformez-vous à la sonna, c'est-à-dire imitez en toutes choses mes actions, car celui qui s'y conformera me donnera des preuves de son amour, et celui qui y dérogera ne sera point considéré comme musulman.

3° N'ayez pour les créatures ni amour ni haine, ne préférez pas celui qui vous donne à celui qui ne vous donne pas. L'amour ou la haine détourne l'homme de ses devoirs envers la divinité; vous n'avez qu'un cœur; s'il est occupé par les choses terrestres, que restera-t-il à Dieu ?

4° Contentez-vous de ce que le Créateur vous donne en partage; ne vous affligez pas s'il vous prive d'une partie de vos richesses, ou s'il vous accable de maux; ne vous réjouissez pas s'il augmente votre bien-être, ou s'il vous fait jouir d'une bonne santé.

5° Attribuez tout à Dieu, parce que tout vient de lui; que votre résignation soit telle que si le mal et le bien étaient transformés en chevaux et qu'on vous les offrît pour monture, vous n'éprouveriez aucune hésitation à vous élancer sur le premier venu, sans chercher quel est celui du mal ou celui du bien. Tous deux venant de Dieu, vous n'avez pas de choix à faire.

[1] Tous les documents cités dans cette étude sont empruntés à l'ouvrage de Rinn.

2° Le second caractère essentiel consiste dans la *rigidité de la règle.* Elle porte sur trois points : 1° l'obéissance absolue au Cheikh, c'est-à-dire au supérieur général; 2° le secret rigoureux sur toutes les affaires de l'ordre; 3° les obligations de charité et de dévouement envers les frères.

La question de l'obéissance mérite de fixer un instant notre attention. Ici le *Perinde ac cadaver* doit être interprété dans son sens le plus strict. Le Khouan exécute passivement tous les ordres qui lui sont donnés par ses chefs; il ne réfléchit pas; il ne raisonne pas; il ne se demande pas si sa conscience approuve ou blâme; il n'est pas responsable, ni devant Dieu, ni devant les hommes; il n'est qu'un instrument entre les mains de celui qui commande.

Nul correctif à cette règle brutale qui ne reconnaît pas les droits de la conscience individuelle et qui, mieux encore, les ignore.

Nous, enfants de l'Eglise, qui connaissons ce que vaut l'obéissance chrétienne, sa dignité et ses limites, nous pouvons nous indigner en présence d'une pareille servilité, qui réduit non seulement le corps, mais l'âme en esclavage. Nous savons que la fameuse expression dont s'est servi saint Ignace n'a jamais renfermé quelque chose de semblable, car l'illustre fondateur des Jésuites prend soin d'expliquer dans le texte même de sa règle ce qu'il entend par l'obéissance demandée à ses disciples. Mais nos adversaires, de quel droit peuvent-ils bien s'indigner? Leurs préfets, leurs gendarmes sont-ils admis à discuter les ordres qu'ils reçoivent? « Pas de raison! l'autorité! c'est-à-dire expulsez, crochetez, emprisonnez, et ne vous occupez pas de savoir si vous avez tort ou raison, si le voleur est en liberté pendant que l'honnête homme est sous les verrous. Le bien général demande que vous soyez prêts en tout temps à commettre les pires excès. » C'est là l'obéissance qui est imposée aux Khouan.

« L'image du Cheikh, dit Si Snoussi, doit toujours être présente à la pensée de l'adepte, sans cesse soumis à ses prescriptions. Ce soutien le sauve de ce qui peut être aussi mortel pour son âme que la dent d'un lion féroce peut être dangereuse pour son corps. »

« De même, dit Bou Goubrin, qu'un malade ne doit avoir rien de caché pour le médecin de son corps, de même tu es tenu de ne dérober au Cheikh aucune de tes pensées, aucune de tes paroles, aucune de tes actions. Le Cheikh est le médecin de ton âme. »

Le khouan doit, selon Djenido, « tenir son cœur enchaîné à son Cheikh, écarter de l'esprit tout raisonnement bon ou mauvais, sans l'analyser, ni rechercher sa portée, dans la crainte que le libre cours donné aux méditations ne conduise à l'erreur. »

Rien de particulier à dire sur le secret.

Quant au dévouement envers les frères, il nous a paru intéressant de reproduire le passage suivant cité par Brosselard et reproduit par le com-

mandant Rinn ; il est tiré d'un commentaire de la règle des principaux ordres.

Mon enfant, dit le Cheikh au néophyte, tu serviras tes frères avec dévouement. Les servir c'est pour toi comme un titre de noblesse.

Tu fermeras les yeux sur leurs défauts, et tu cacheras leurs fautes, si tu les connais. Celui qui dévoile les actions coupables de ses frères détache le voile qui couvre ses propres péchés.

Aime ceux qui les aiment, déteste ceux qui les haïssent, car vous ne formez tous qu'une seule et même âme.

Pardonne-leur les offenses dont ils peuvent se rendre coupables envers toi.

Ferme ton oreille au mal qu'on pourrait te dire sur leur compte.

Assiste-les dans la maladie, viens à leur aide dans l'adversité.

Garde-toi, dans tes rapports avec tes frères, de l'hypocrisie, du mensonge, de l'orgueil.

Soustrais ton cœur à l'envie, car l'envie consume les bonnes œuvres comme le feu consume le bois.

Quand tu parles de tes frères, applique-toi à vanter leurs mérites et fais voir que tu es fier de leur confraternité.

Pense avec eux d'un même esprit; agis avec eux d'un même cœur; avance d'un même pas dans la voie du salut des âmes, dans cette voie tracée par le fondateur de l'ordre, le plus grand des hommes sur la terre, après le Prophète.

Lorsque tu parles de la société à laquelle tu es lié par tes serments, souviens-toi qu'il est convenable et digne de l'élever au-dessus de toutes les autres.

Ainsi l'obéissance, le secret, les devoirs de fraternité forment toute la règle ; le reste est considéré par les Khouan comme n'ayant qu'une importance secondaire. Il est avec le ciel de Mahomet de nombreux accommodements ; le jeûne, l'abstinence, les mortifications, toutes les pratiques d'ascétisme, si fort recommandées par les docteurs dans leurs écrits et leurs entretiens, comportent dans la pratique de nombreux adoucissements et la règle acquiert une grande souplesse. L'austérité de la vie est le fait du petit nombre, et l'immense majorité des Khouan ne retient que les obligations faciles à remplir. Les chefs d'ordres tiennent beaucoup plus à la quantité qu'à la qualité des adhérents, d'autant plus que par un ensemble d'exercices habiles et peu incommodants pour le tempérament de ces races, ils prennent sur leurs subordonnés un énorme ascendant ; enfin l'obéissance les leur a déjà livrés pieds et poings liés.

III. — *Leur organisation*

Comme dans l'Eglise, la direction et l'administration de chaque ordre sont concentrées dans les mains du *Cheikh*, qui a exactement les mêmes pouvoirs et remplit les mêmes fonctions que le Supérieur général de nos Congrégations catholiques.

Le mode d'accession à ce poste élevé n'est pas le même partout. Dans certains ordres, le Cheikh choisit de son vivant celui qui lui paraît le plus digne de recueillir son héritage spirituel. Ici on s'appuie sur l'exemple d'Abou-Beker qui désigna son successeur Omar.

Dans d'autres on a recours à l'élection. Les moqaddem, sortes de supérieurs provinciaux, se réunissent alors et votent pour l'un d'entre eux. Chez ceux-ci, c'est l'exemple du Prophète qui prévaut : on sait que Mahomet mourut sans s'être préoccupé de qui lui succéderait.

Le premier mode de succession est de beaucoup le plus répandu. Le choix est quelquefois restreint. Une tradition particulière à l'ordre peut le limiter à la famille du fondateur, et cette obligation devient plus rigoureuse encore, si le fondateur est un descendant du Prophète. Il peut arriver de la sorte que les intérêts de l'ordre soient confiés à des mains plus ou moins capables ; mais le cas est prévu, au moins par la coutume. Les moqaddem les plus en vue surveillent alors particulièrement l'entourage immédiat du nouveau général ; ils se chargent au besoin de le composer et de le transformer en un conseil officieux où ne sont admis que des hommes d'une rare valeur intellectuelle, d'une expérience consommée, et d'une aptitude reconnue aux affaires et à la direction des hommes. Le supérieur détient ainsi un pouvoir apparent ; mais ceux qui l'exercent en réalité, sont dans la coulisse, bien que personne ne le remarque.

Ces qualités éminentes : la valeur intellectuelle, l'expérience, l'aptitude aux affaires et à la direction des hommes, la science théologique sont précisément celles qu'on exige du supérieur. Aussi le choix se porte-t-il généralement sur un homme âgé, qui a déjà derrière lui un passé durant lequel il a pu donner sa mesure et se faire apprécier. La charge qui lui est confiée, est plutôt considérée comme un surcroît de travail et de responsabilité que comme une récompense et un honneur. Ce qu'on lui demande, c'est l'entier dévouement à son ordre, auquel il devra consacrer l'ensemble des qualités qui lui ont été reconnues. Il n'est donc pas rare de rencontrer parmi ces Cheikhs des hommes véritablement remarquables. Leur correspondance avec les autorités diverses dont ils relèvent plus ou moins, est fort curieuse à consulter. Leur finesse y éclate à chaque ligne, à chaque mot. Nul mieux qu'eux ne connaît l'art de parler pour ne rien dire, de ne laisser percer de sa pensée que ce que l'on veut, de donner à ses sentiments la toilette qui convient, de ménager au lecteur la possibilité de lire entre les lignes. Chacune de leurs lettres représente souvent un habile réseau fait pour égarer celui auquel elle est destinée. C'est dire qu'ils sont d'une diplomatie consommée.

La création d'un supérieur est donc un événement pour l'ordre. Le Cheikh avant d'arrêter son choix implore les lumières du ciel ; les jours qui précèdent la désignation sont consacrés à la retraite, c'est-à-dire qu'ils sont marqués par un redoublement de prières et d'invocations adressées à Dieu et à son Prophète. Le jeûne et les mortifications ont également leur part dans ces exercices spirituels. La retraite terminée, le Cheikh procède solennellement à la désignation de son successeur.

Cet acte donne lieu à une véritable cérémonie à laquelle sont convoqués les moqaddem et les khouan. Entouré de ses disciples accourus en grand nombre, il nomme alors son successeur et l'assemblée donne son approbation sans jamais soulever aucune objection. Puis il montre un brevet écrit de sa main ; c'est la lettre officielle qui permettra plus tard à son successeur de prendre possession de sa charge. Dans certains ordres cette nomination est soumise au visa du souverain musulman dont ils dépendent ; mais cette formalité n'est qu'une marque de respect qui ne saurait donner lieu à un conflit.

Le lieu de sa résidence n'est pas indifférent, il est fixé d'après des considérations de piété ou d'intérêt concernant l'ordre ; c'est donc toujours l'endroit où l'on vénère le tombeau du fondateur, ou bien l'établissement le plus important.

Le Cheikh a sous ses ordres immédiats les *moqaddem.* Les uns sont à poste fixe et gouvernent une province religieuse, ils résident dans un monastère ; les autres sont destinés à remplir des missions spéciales. Inutile de dire que tous ces personnages sont triés sur le volet et que les qualités requises pour le Cheikh sont également, dans une certaine mesure, exigées d'eux ; le choix est entouré de toutes les garanties désirables. Ce sont les religieux eux-mêmes qui le désignent au supérieur général. La plupart du temps celui-ci se borne à lui conférer le brevet de moqaddem.

C'est une pièce curieuse que ce brevet, remarquable par son écriture soignée, artistique et par sa longueur : quelques-uns atteignent 2 mètres. On y trouve la chaîne dont nous avons parlé, complétée par les noms des Cheikhs qui ont successivement dirigé l'ordre, puis les principales prescriptions de la règle.

Pour entretenir de bonnes relations avec les représentants des puissances dont ils dépendent et qui n'appartiennent pas à l'Islam, et surtout pour donner le change sur le véritable esprit de l'ordre, quelquefois les khouan choisissent leur moqaddem parmi ceux d'entre eux qui sont bien vus des autorités politiques ; mais ils ont soin de le doubler d'un homme ferme dont le caractère ne se prêtera pas aux compromis et qui se charge de veiller au grain.

Chaque semestre a lieu l'*assemblée générale* des moqaddem, présidée par le Cheikh, auquel ils rendent compte de leur gestion. Toutes les propositions intéressant la prospérité de l'ordre y sont examinées et discutées ; toutes les affaires de l'ordre y sont passées en revue. On y procède à la remise des brevets et diplômes ; des instructions pour les religieux sont remises aux membres de l'assemblée. Cette réunion est toujours suivie de la publication d'une épître adressée à tous les khouan de l'ordre et contenant une formule de bénédiction.

Le moqaddem à son tour réunit les religieux de sa province, leur donne lecture de l'épître et la commente, leur communique quelques renseignements sur les travaux de l'assemblée générale. Il profite de la circonstance pour recevoir les novices admis à faire leur profession de foi.

Cette initiation est l'occasion d'une grande cérémonie dont les traits caractéristiques sont les suivants : 1° *la retraite :* le novice passe plusieurs jours dans la prière et le jeûne ; des docteurs l'instruisent sur les questions qui lui seront posées, et les réponses qu'il devra faire ; — 2° *la présentation :* il paraît à la cérémonie escorté de deux parrains qui répondent de lui ; — 3° *le serment,* qui porte sur les trois obligations principales de la règle : l'obéissance, le secret, la solidarité ; — 4° la *profession de foi ;* — 5° la *révélation du dikr ;* — 6° le *baiser de paix,* qu'il donne et reçoit.

Le moqaddem, qui remplit les fonctions de pontife, est presque toujours assis ; il ne se lève que pour prier. Des ministres inférieurs nommés par lui l'assistent. Ce sont des sortes de clercs minorés dont les uns sont appelés chantres, les autres lecteurs. L'emploi le plus important est celui de maître des cérémonies.

Dans toutes ces solennités, les intérêts matériels de l'ordre ne sont jamais perdus de vue, et la situation financière en sort toujours améliorée. Les chapelets et objets bénits rapportés par le moqaddem sont vendus à des prix élevés dont bénéficie la caisse.

L'assemblée se termine par un dîner offert par le président. Puis, au moment de se séparer, les religieux passent en file indienne devant leur supérieur auquel ils remettent une offrande et dont ils baisent respectueusement le crâne.

IV. — *Direction spirituelle des khouan*

Cette direction est caractérisée par les règles suivantes qui sont le résumé de leur méthode : 1° traiter chacun suivant son tempérament, sans chercher à le modifier ; 2° doser les prescriptions de l'Ordre suivant la faiblesse ou la force morale de leurs disciples ; 3° développer la passivité de l'âme par la prière comprise d'une façon spéciale ; 4° l'emploi des exercices de dévotion. Le tout dans le but de façonner les khouan en instruments dociles entre les mains des chefs. Que cette docilité soit orientée ensuite vers ce que les maîtres regardent comme le bien de l'Islam, il n'en faut pas douter.

Un des devoirs essentiels des moqaddem est le *recrutement des religieux.* Comme nous l'avons fait remarquer, c'est le nombre surtout qui importe. Ils ont donc grand soin de mettre en harmonie leur enseignement et leurs pratiques avec le tempérament de chacun de leurs disciples. Leur but n'est point de corriger les défauts et les travers d'esprit des hommes qu'ils attirent à eux, mais bien au contraire de les flatter. Eux aussi ont leurs « bigots » ; mais au lieu de chercher à les guérir, ils favorisent leur tendance à s'absorber dans des pratiques qui ressemblent à tout, sauf à la véritable dévotion. Eux aussi ont leurs mys-

tiques; mais au lieu de leur faire goûter les douceurs de l'amour divin, ils les plongent dans le ravissement d'une extase déprimante pour l'esprit et le corps, et savamment amenée par d'habiles supercheries.

Un faible d'esprit ne serait pas admis dans une Congrégation chrétienne. Les moqaddem au contraire l'accueillent sans aucune difficulté, et l'entretiennent dans les pratiques d'une superstition renforcée.

Eux aussi comptent des hommes sérieux; mais ils les traitent en conséquence, et les instruisent dans des leçons et des entretiens où sont exposés les principes d'une bonne morale. Les savants y trouvent des livres où ils peuvent étudier les problèmes les plus ardus de la philosophie. Les malheureux et les opprimés y viennent chercher la protection d'un groupement dont l'influence est souvent très grande. En résumé, la direction spirituelle n'est qu'une parodie en action de cette parole de nos Saints Livres : « Se faire tout à tous pour en gagner un plus grand nombre [1]. » On conçoit dès lors que la règle dans les congrégations musulmanes soit d'une merveilleuse souplesse; et les directeurs spirituels sont experts dans l'art de l'appliquer.

Leurs disciples sont répartis en trois classes intellectuellement et moralement hiérarchisées : 1° l'élite de l'élite, 2° l'élite, 3° le vulgaire.

Ecoutons un de leurs docteurs, qui a fait cette citation dans le *Livre des appuis :*

Lorsque l'adepte est d'une nature vulgaire, il convient qu'il ne soit initié aux préceptes que progressivement; aussi faut-il ne lui imposer que des prières faciles jusqu'à ce que son âme soit fortifiée et affermie par degrés. Alors on augmente l'enseignement en y ajoutant des invocations par le Prophète... Lorsque les fruits produits par la pratique de l'invocation du dikr et par une foi profonde ont effacé les impuretés de l'âme, lorsque par les yeux du cœur on ne voit dans ce monde et dans l'autre que l'Etre unique, alors on peut aborder la prière.

L'immense majorité des khouan doit être rangée dans la dernière classe. En réalité on leur demande fort peu de chose. En gardant fidèlement le serment prêté le jour de la profession de foi, en remplissant les obligations morales essentielles, surtout en récitant avec piété le dikr, on est réputé très bon religieux.

Qu'est-ce donc que le *dikr ?* C'est la prière spéciale de l'ordre, par conséquent c'est pour un religieux la prière par excellence : c'est elle qui le maintient dans la voie droite; c'est elle qui lui ouvrira la porte de ce paradis magique dont le Coran fait une si alléchante description.

Le commandant Rinn écrit à ce propos : « Le dikr d'une congrégation comprend toujours au moins quatre articles ou versets placés dans un ordre déterminé et pouvant servir de moyen de ralliement et de signe de reconnaissance entre les khouan qui se rencontrent sans se connaître. L'un récite à haute voix la première phrase du dikr, et l'autre répond par la seconde; une deuxième épreuve, portant sur les versets suivants, leur montre bien vite qu'ils appartiennent au même ordre religieux. »

Chacun de ces quatre versets se compose de ce que nous appelons, dans le langage de la dévotion chrétienne, une oraison jaculatoire. C'est un trait qui s'échappe des lèvres et du cœur de l'homme en prière, et part vers le ciel. En voici quelques-uns : « Dieu seul est Dieu et Mahomet est son prophète. — Mon Dieu pardonne. — Allah! »

Cette oraison est répétée cent fois, mille fois, toute la journée, jusqu'à ce que la récitation devienne mécanique et qu'elle se transforme en obsession. Cette pratique crée chez le khouan de la troisième catégorie et qui est peu lettré, qui ne réfléchit pas, qui obéit aveuglément et qui est le nombre, une mentalité spéciale; elle renforce, elle décuple cette passivité qui les anéantit. Sans doute, en elle-même cette oraison est excellente; et son usage contenu dans des justes limites, et compris dans d'autres exercices propres à développer les qualités de l'esprit et du cœur, ne peut donner que d'excellents résultats; mais chez les khouan on la pousse à l'abus, et cet abus est voulu, car la mentalité qu'il forme est voulue. C'est le bigotisme prenant la place de la véritable piété.

Une chose remarquable, c'est que la prière faite en commun est fort en honneur chez les musulmans et en particulier chez les khouan. Dans toutes les circonstances importantes de la vie religieuse, et même quand la Providence soumet à la dure épreuve du malheur un de leurs frères, les religieux doivent se réunir et prier ensemble. Cette ferme croyance à l'efficacité de la prière faite en commun a sans doute sa source profonde dans l'Evangile, dont Mahomet s'est largement inspiré dans ses œuvres.

Pour corser l'effet intellectuel de la prière ainsi entendue sur l'âme déprimée du khouan, la règle le soumet à un certain nombre d'*exercices de dévotion*, qui sont : 1° l'éloignement du monde, 2° la retraite, 3° l'abstinence, 4° l'assistance aux assemblées, 5° la ziara, 6° la hadia.

Aux trois premières pratiques on peut appliquer le mot : « On en prend, on en laisse »; c'est une affaire d'appréciation personnelle, et les consciences larges sont parfaitement à leur aise.

Les assemblées sont, comme nous l'avons vu, suivies avec zèle; les religieux s'y pressent en assez grand nombre. Elles sont toujours l'occasion de quêtes et d'offrandes en faveur de la caisse.

Celle-ci est alimentée par la ziara, impôt fixe, obligatoire, relativement peu élevé et à la portée de toutes les bourses, mais aussi rigoureusement exigé de tous les khouan. Les retardataires ne sont pas perdus de vue; ils reçoivent au bon moment à domicile une visite intéressée dont ils

[1] Il n'y a donc pas de comparaison possible sous ce rapport entre les ordres de l'Islam et les congrégations chrétiennes, où les esprits et les cœurs subissent un si mâle dressage.

n'ignorent pas le sens. Ils s'exécutent, du reste, de bonne grâce[1].

A côté de cette dette normale, il y a ce que l'on pourrait appeler les recettes additionnelles; elles sont fournies par la hadia. C'est une pénitence en espèces sonnantes imposée au khouan qui a donné à la règle une de ces entorses que ne tolère point le moqaddem, qui a cependant ce que nous appelons des idées larges.

La hadia est également appliquée au khouan qui, après être sorti de la congrégation, demande à en faire partie de nouveau. Cette faveur lui coûte un droit d'entrée : voilà tout. On lui dit de nouveau, sans plus de façon : *Dignus es intrare.*

En cas d'insurrection, les besoins d'argent devenant plus pressants, la hadia prend de l'extension et sort des limites de la congrégation pour atteindre les personnages influents de l'Islam. Ils sont alors soumis à une véritable contribution de guerre, qu'ils ne peuvent pas refuser, car souvent il en va de leur vie. Le moqaddem n'aurait qu'à faire un signe, et c'en serait fait d'eux. En pays musulman le mauvais café rend d'utiles services aussi bien aux congrégations qu'aux hommes politiques.

Détail qui ne manque pas de piquant : pour distinguer certains Roumis avec lesquels ils entretiennent de bonnes relations, les moqaddem les nomment khouan. C'est dans leur esprit un honneur qui vaut, à ceux auxquels il est décerné, une grande considération dans le monde musulman et chez les religieux en particulier, qui les traitent en frères. Dans leurs pérégrinations nos khouan honoraires n'ont qu'à montrer leur parchemin ; ils sont reçus partout avec égard. Ils trouvent au besoin aide et protection dans des régions qui ne sont pas toujours très sûres.

V. — *Doctrine spéciale* : *le soufisme*

Il ne s'agit pas, bien entendu, de la doctrine de l'Islam ; celle-ci, cela va de soi, est enseignée et admise non pas seulement par les congréganistes, mais aussi par les membres du clergé officiel et reconnu par l'Etat, et du reste par tout bon disciple du Prophète. Tous les musulmans ont le même livre sacré, le Coran, les mêmes savants, les mêmes docteurs ; tous connaissent et mettent en pratique, au moins du bout des lèvres, les cinq commandements que nous avons reproduits.

Mais les khouan enseignent et pratiquent, ils le prétendent du moins, quelque chose de plus. Ils ont greffé sur les paroles du Prophète et sur les écrits de leurs docteurs un enseignement particulier touchant la perfection. C'est ainsi que nous dirions entre catholiques : la doctrine de saint François de Sales sur la vie dévote. Ceci soit dit sans comparaison, car véritablement on ne saurait en établir entre deux choses si différentes, comme on le verra plus loin. C'est de cet enseignement que nous parlerons ici.

Nous avouerons cependant qu'ils donnent de la perfection une définition qui n'est pas dépourvue de sens théologique, tant s'en faut. La fin de l'homme, déclarent-ils, consiste dans l'union intime avec Dieu. Par conséquent le mieux sur cette terre c'est de poursuivre cette union par Dieu seul et avec Dieu seul : telle est la perfection. Ce beau langage renferme certainement un parfum évangélique ; il est connu de l'Eglise, et il a réjoui l'esprit et le cœur de plus d'un saint. Malheureusement quand on descend de ces hauteurs, qu'on les compare à leur mysticisme et à ses étranges formules, quand on veut aller encore plus loin et qu'on examine la pratique, Dieu ! comme il faut déchanter ! On attend de la lumière et on ne voit que des ténèbres ; on attend une exaltation de la vertu et l'on se trouve en présence du plus grossier fanatisme. Instinctivement on voudrait élever ses regards vers le ciel pour contempler des aigles planant très haut dans l'azur ; mais la triste réalité ramène les yeux à terre où l'on n'aperçoit que de pauvres êtres, jouets de la crédulité, de la supercherie et incapables d'aucun essor.

Leur doctrine se confond avec le *soufisme ;* leurs savants et leurs saints en conviennent volontiers. Qu'est-ce que le soufisme ? Un de leurs docteurs, qui vivait au XIVe siècle, Ibn Khaldoum, nous en a laissé la description suivante :

Ce qui forme l'essence de tout le système des soufis, dit Ibn Khaldoum, c'est cette pratique d'obliger souvent l'âme à se rendre compte de toutes ses actions et de tout ce qu'elle ne fait point et, en outre, l'exposition et le développement de ces goûts et de ces extases qui naissent des combats livrés aux inclinations naturelles, puis deviennent pour le disciple de la vie spirituelle des stations dans lesquelles il s'élève progressivement en passant de l'une à l'autre. Le dégagement des sens arrive le plus souvent aux hommes qui pratiquent le combat spirituel, et alors ils obtiennent une perception de la véritable nature des êtres, car la méditation est comme la nourriture qui donne la croissance à l'esprit. Les grands personnages mystiques ne font point de cas de ce dégagement des sens ; ils ne révèlent rien de ce qu'ils savent sur la nature réelle et secrète d'aucune chose, quand ils n'ont point reçu l'ordre d'en parler. Les modernes ont mis un grand intérêt à ce dégagement des sens, de sorte que l'âme parvienne à jouir de la faculté de percevoir ce qui lui appartient par son essence, depuis le trône de Dieu jusqu'à la plus légère pluie.

Les notions fournies par le soufisme, dit-il ailleurs, se prêtent encore plus difficilement que les autres à une classification scientifique. Cela tient à ce que les soufis prétendent résoudre tous les problèmes au moyen de perceptions obtenues par eux dans le monde spirituel, et qu'ils évitent l'emploi de la démonstration. Mais on sait combien les inspirations de ce genre diffèrent des notions fournies par les sciences ; elles ne s'accordent avec celles-ci ni dans leurs tendances, ni dans leurs résultats.

On possède une autre définition, de date beaucoup plus récente, due à Mahommed el Missoum, fondateur de l'ordre des Chadelia :

[1] A plusieurs reprises le gouvernement français a mis des entraves à la perception de cet impôt, qui fut soumise à l'autorisation préalable, d'abord des autorités locales, puis des généraux de division et des préfets. Ces mesures restrictives ont fait place à une interdiction absolue, en vigueur depuis 1880. Mais les khouan continuent comme par le passé à payer la ziara, afin d'être considérés de Dieu et des hommes, des leurs s'entend. C'est à leurs yeux une dette sacrée.

Les devoirs d'un véritable soufi, dit-il, consistent dans l'accomplissement des prescriptions de Dieu : jeûne, prière, aumône, pèlerinage. Connaître Dieu et le prier sans cesse, en proclamant ses louanges, en disant : « Il n'y a pas d'autre divinité qu'Allah : louange à Dieu ! Dieu est très grand. » (On peut aussi remplacer « Dieu est très grand » par l'un des autres attributs de Dieu).

La première condition pour le soufi est de mettre entièrement de côté ce bas monde et ceux qui l'habitent ; c'est d'avoir continuellement devant les yeux la vie future, d'oublier l'orgueil et l'envie ; c'est de ne point s'exposer à la mort dans des entreprises au-dessus de ses forces. En effet, Dieu a dit : « Ne travaillez pas à votre mort. »

Tous les efforts du soufi doivent tendre à trouver sur terre une place où il pourra librement et sûrement s'occuper de ses exercices de piété.

Tels sont les véritables principes du soufisme ; toute autre doctrine est fausse.

La doctrine du docteur Khaldoum, il faut bien l'avouer, n'est pas très lumineuse ; elle gagne sans doute en profondeur ce qu'elle perd en clarté. Mais qu'est-ce que cette exposition et ce développement des goûts et des extases qui naissent des combats livrés aux inclinations naturelles ? Et ces inclinations naturelles elles-mêmes, que sont-elles ? car il en est de bonnes. Que signifie cette perception de la véritable nature des êtres, dévolue à ceux qui pratiquent le combat spirituel ? Pour quelle raison ces personnages mystiques ne font-ils point de cas du dégagement des sens ? Et d'où vient qu'ils gardent le secret sur ce qu'ils savent touchant la nature réelle et secrète des choses ? Qu'est-ce que cette nature secrète des choses ? Cette faculté de percevoir le trône de Dieu ainsi que la légère pluie n'a pas grand sens.

Cet illustre docteur a bien raison, quand il nous déclare que toutes ces notions se prêtent plus difficilement que les autres à une classification scientifique. Tous ces soufis ressemblent étrangement à des illuminés, qui ne comprennent pas le premier mot de ce qu'ils disent, et qui sont incapables d'analyser leur propre état. Quelle prétention de vouloir résoudre tous les problèmes avec leurs perceptions obtenues dans le monde spirituel ! Il est vrai qu'ils renoncent à la démonstration. Procédé commode et sage, puisque les inspirations de ce genre heurtent les tendances et les résultats des sciences.

Quant à Mahommed el Missoum, il gagne en clarté ce qu'il perd en profondeur. C'est un esprit net, précis et pratique, puisqu'il recommande de ne point s'exposer à la mort dans des entreprises au-dessus de ses forces. Il a soin de ne pas s'égarer dans les brouillards de la métaphysique, et toute sa doctrine consiste à mettre le soufi au pain et à l'eau.

De sorte que, après avoir lu et analysé ces deux passages, nous ne sommes guère avancés dans la perception de la nature véritable du soufisme. Ce n'est pas une doctrine, puisqu'on n'y trouve aucun principe sur lequel on puisse étayer un raisonnement, puisqu'il est, du propre aveu de ceux qui l'enseignent, antiscientifique. C'est une mentalité bizarre, un état d'âme indéfinissable. Tout cela ne tient pas debout.

Et cependant les différentes congrégations s'y sont jetées à corps perdu. Le soufisme réalise pour elles la vie parfaite, c'est la voie par excellence qui conduit à la perfection. Par une permission spéciale de Dieu, l'ange Gabriel la fit connaître au Prophète, et celui-ci, dans le cours des siècles, la révèle à tous les saints fondateurs d'ordres.

Cette fameuse voie comporte une série d'embranchements successifs. Chaque embranchement correspond à un nouveau degré de sainteté. Mais le point de départ est le même pour tous : c'est le commencement de la sagesse. Au total, on compte six bifurcations qui, jointes à la direction primitive, forment sept subdivisions. Par conséquent il y a sept degrés dans la perfection. Si l'on aime mieux, pour arriver à la sainteté il faut gravir une marche de sept escaliers.

Comme nous l'avons déjà remarqué, l'immense majorité des khouan passe sa vie sur le premier, qui ne demande pas beaucoup d'efforts. On y récite le dikr et on y paye la ziara. Ce premier escalier s'appelle la loi, ou bien l'initiation, ou bien encore l'humanité. Ceux qui s'y promènent portent le nom de *Talamid*, disciples.

Le deuxième degré est réservé aux initiés, *Mourid*. Leur caractéristique est de désirer Dieu.

Sur le troisième on voit le *Fakir*, ou pauvre d'esprit. C'est celui qui a dit à la pauvreté : « Tu es ma sœur. »

Le quatrième degré et les suivants appartiennent au *Soufi* : c'est celui auquel Dieu ouvre les trésors de son amour.

Les Soufis qui atteignent le cinquième degré, sont ceux avec qui le ciel communique au moyen des visions et des révélations. On les appelle *Salek*, c'est-à-dire marchant dans la voie. Leurs visions viennent réellement de Dieu ; ils le savent, et n'ont pas à craindre d'être, sous ce rapport, les jouets de Satan.

Au sixième degré le Soufi vit dans le ravissement ; son âme s'y dégage, dans la mesure du possible, de son enveloppe charnelle. Il paraît qu'on y rencontre beaucoup de fous. Du reste, le nom de *Medjedoud* qui leur est donné et qui signifie ravi, veut également dire fou. Ces illuminés, ces pauvres fous sont tellement remplis de l'esprit de Dieu qu'ils sont affranchis des préceptes de la règle ; ils vivent en Dieu.

Enfin brille au septième degré le *Touhid*, éclatant de sainteté. Ce sont ceux qui jouissent par anticipation de ce que nous appelons la vision béatifique. Cet état n'est autre sans doute que la folie compliquée de gâtisme.

Pauvre doctrine ! Pauvres gens ! Quand on songe à la beauté lumineuse des enseignements de tous nos grands mystiques, quand on songe aux extases d'un saint François d'Assise, aux visions d'une Jeanne d'Arc ou d'une Bernadette, aux

fruits de grâce et de bénédiction qui en résultent, non seulement pour les créatures privilégiées qui en sont favorisées, mais pour tout le peuple chrétien, quand on examine de près nos extatiques, soit pendant leur ravissement, soit au moment où ils reviennent à eux, que l'on constate leur calme, leur sérénité, la paix profonde qui éclate sur leur visage, le repos qui en résulte pour leur esprit comme pour leur corps, de quelle pitié n'est-on pas saisi en pensant à tous ces malheureux qui sont assis à l'ombre de la mort, et qui, sous prétexte de perfection, resserrent davantage encore les chaînes qui les unissent aux puissances des ténèbres !

VI. — *Notices sur quelques Ordres*

I. Ordre des Seddikya. — Il se recommande à la fois par son antique origine, puisqu'il remonte aux premières années de l'hégire, et par la grande célébrité de son fondateur Abou-Beker, beau-père et successeur de Mahomet.

Le nom de Seddikya vient du mot Seddik (certificateur), surnom donné à Abou-Beker, parce qu'il avait certifié vrai un des plus extraordinaires miracles du Prophète.

C'est une des plus curieuses figures de l'Islam que celle de ce « père de la Vierge » qui signala son avènement par une proclamation pleine de simplicité et de grandeur, digne d'exciter l'admiration de tous les temps et de tous les esprits élevés. De nos jours surtout on éprouve un rare plaisir intellectuel à relire ces mâles paroles qui contrastent si fort avec les faits et gestes des hommes au pouvoir :

Je suis chargé de vous gouverner, dit-il ; je ne suis pas le meilleur d'entre vous ; j'ai besoin de vos avis et de votre concours. Si je fais bien, aidez-moi ; si je fais mal, redressez-moi. Dire la vérité au dépositaire du pouvoir est un acte de zèle et de dévouement ; la lui cacher est une trahison. Devant moi l'homme faible et l'homme puissant sont égaux ; je veux rendre à tous une impartiale justice. Tant que j'obéirai à Dieu et au Prophète, obéissez-moi. Si jamais je m'écarte du sein de Dieu, je cesse d'avoir droit à votre obéissance.

On peut juger par là de ce que fut sa vie. Mahomet n'eut jamais de plus fidèle disciple et le Coran d'interprète plus austère, plus intransigeant. Aussi son souvenir est-il profondément gravé dans le cœur de tous les vrais musulmans.

Ses amis et ses admirateurs se constituèrent sous ses auspices en société religieuse, qui prit pour règle un recueil de ses instructions et de ses pratiques de piété.

Comme tous les autres ordres de l'Islam ont marché plus ou moins sur les brisées de celui-ci, nous croyons devoir citer le passage suivant, tiré d'un manuscrit du cheikh Snoussi et où se trouve condensée la doctrine des Seddikya :

Les principes fondamentaux de cet ordre sont l'absorption dans la contemplation du Prophète (que Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut !) d'une manière fervente et ostensible, en paroles et en actions. L'affilié ne doit faire usage de sa langue que pour l'implorer, et se faire de cette obligation un devoir impérieux, dans presque tous les instants de sa vie, qu'il soit dans l'isolement ou en public, jusqu'à ce qu'il ait gagné son cœur et fortifié son âme par sa glorification. Arrivé à ce degré d'illumination, il sera protégé par le retentissement de ses louanges, son cœur sera vivifié par sa présence et l'exemple de ses vertus sera toujours devant ses yeux pour le diriger. Parvenu à ce point de perfection, le Prophète répandra sur lui ses bienfaits spirituels et corporels : il lui apparaîtra dans presque tous les états où il se trouvera, pendant son sommeil surtout, puis pendant ses moments difficiles, alors qu'il se serait laissé surprendre, et, enfin, pendant ses heures d'extase. Cette jouissance ne peut être comprise qu'en la goûtant. Le Prophète, par un effet de sa puissance, fortifiera alors sa foi dans les circonstances périlleuses, veillera sur ses actions et les dirigera ; aucune créature humaine n'aura de puissance sur lui, si ce n'est le Prophète (que Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut !). Le fidèle qui parvient à ce degré de perfection s'appelle Mohammedi, du nom de Mohammed, à cause de ce qui vient d'être dit, parce qu'il est dans la voie de la vérité et qu'enfin il veut être conduit vers les récompenses célestes.

Ce sont ces pratiques, parfaitement réglées, dont le but est la glorification de l'Etre Suprême, qui doivent être scrupuleusement observées et que nous recommandons à la ferveur générale.

Tous les adeptes qui s'y soumettent sont invités à se livrer à une méditation profonde, attendu que le but à atteindre est tout d'abord une absorption complète, jusqu'à purification, des souillures du péché. Parvenus à ce degré, ils auront à prier pour le Prophète (que Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut !) en répétant l'oraison dite *Selat-el-Tama*, qui fait partie des prières nommées *El-Techchidat-el-Aberrahmia*. Ce que nous prescrivons ici est réservé au vulgaire.

Aux adeptes d'un esprit élevé, nous ordonnons autre chose : nous ne leur imposons pas seulement ces simples prières, qui sont sans cesse dans leurs bouches et qu'ils articulent par surérogation, sans discerner d'abord les mystères qui y sont attachés ; nous leur en demandons davantage : ils doivent s'astreindre à réciter chacune de ces prières douze fois de suite ; puis, lorsque le secret qui y est afférent leur est révélé, par suite de la pureté de leur cœur, il importe qu'ils passent dans une autre oraison dans laquelle ils invoqueront l'Envoyé de Dieu et imploreront son affection et sa justice. Voici cette oraison : *O Dieu, répandez vos bénédictions sur votre ami* (tel nombre de fois, et faire connaître quel nombre) ; on invoque en ajoutant : *Que ces bénédictions soient aussi nombreuses que les choses de ce monde que vous avez créées* (les étoiles, les grains de sable, etc.), sans omettre de placer le mot *Sidna* (notre Seigneur) avant le nom, car un mystère y est attaché qui ne se dévoile qu'à celui qui s'impose cette pratique avec ferveur. Lorsque le cœur, éclairé par la lumière de la prière, est purifié des impuretés humaines, il ne doit plus articuler que des choses saintes et dire, par exemple : *Que les bénédictions soient sur le Prophète* (que Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut !) ; *Il n'y a de Dieu que Allah ; Mohammed est l'envoyé de Dieu* (que Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut !). Ces invocations répétées à tous les instants de la vie, ne conviennent qu'à une personne d'un esprit supérieur, ferme dans sa foi, inébranlable dans ses sentiments et dont l'esprit est plein d'une conviction profonde. Elles renferment du reste une force qui ne peut être supportée que par les forts. Les lumières que l'on possède alors sont un feu dévorant qu'une âme aguerrie peut seule contenir.

Lorsque l'adepte est d'une nature vulgaire, il convient qu'il ne soit initié aux préceptes que progressivement. Aussi faut-il ne lui imposer, dans le principe, que des

prières faciles, jusqu'à ce que son âme soit fortifiée et affermie par degrés. Alors on en augmente la progression en y ajoutant des invocations pour le Prophète (que Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut !), car ces prières pour le Prophète sont comme une eau qui fortifie l'âme et en efface les mauvais penchants.

A ce sujet notre Seigneur Es-Seddik (que Dieu lui accorde ses grâces !) a dit : « La prière pour le Prophète efface les péchés comme l'eau fraîche éteint le feu le plus ardent, etc. »

Lorsque les fruits produits par la pratique de l'invocation dite du dikr de l'âme et par une foi profonde ont effacé les impuretés de l'âme, lorsqu'on ne voit que par les yeux du cœur, dans ce monde et dans l'autre, que l'Etre unique (Dieu), alors on peut aborder la prière qui élève l'âme vers Dieu, c'est-à-dire celle qui consiste à dire : *Que le Dieu tout-puissant soit glorifié ! O notre Dieu, répandez vos bénédictions sur notre Seigneur Mohammed, sur sa famille et ses compagnons, accordez-leur le salut !*

Quand cette prière, à son tour, a porté ses fruits et que les mystères qui y sont attachés se trouvent dévoilés, l'adepte est initié au dikr menfered et doit répéter souvent ce nom : Dieu ! Dieu !...

Ben-Abdallah recommande particulièrement de ne point omettre la mention qui concerne le Prophète (que Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut !), car c'est là une clef qui ouvre toutes les portes, par la volonté de l'Etre Généreux et Dispensateur.

Abou-Beker rapporte que le cheikh Nour-el-Din-ech-Chouni-el Masseri ouvrait ses conférences par des prières pour le Prophète (que Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut !) la nuit qui précède le vendredi et ce jour-là.

Il prescrivait les pratiques suivantes : réciter la sourate d'El-Kehef et celle de Ya-Sine les jours ordinaires, en y ajoutant, dans la nuit du vendredi, les autres sourates du Coran intitulées : *Tabarak* et *El-Kouster* qui doivent se répéter pendant l'espace de trois degrés (un quart d'heure environ) ; prononcer l'invocation des mots « Dieu unique » toutes les nuits, mais particulièrement et davantage pendant celle du vendredi ; réciter les deux derniers chapitres du Coran et la *Fatha* ; réciter le passage du livre commençant par : *Votre Dieu est le Dieu unique, il n'y a de Dieu que lui ; c'est le Clément et le Miséricordieux ; il n'y a de Dieu que Allah, c'est le Vivant et l'Immuable, etc.*, et continuer jusqu'au mot *El-Adim ;* reprendre ensuite à partir de : *A Dieu appartient tout ce qui est dans les Cieux et sur la Terre, etc.*, jusqu'à la fin de la sourate ; recommencer aux mots : *Que Dieu et ses anges répandent leurs bénédictions sur le Prophète, etc.*, jusqu'au mot *Tesseliman ;* réciter ensuite les autres prières auxquelles sont attachées les grâces bien connues dont il a été déjà question, en commençant par les prières pour le Prophète dites *Selat El-Aberrahmia* qui sont celles dont on retire le plus de fruits et qui ne sont plus perfectibles.

Ces pratiques sont continuées par les gens pieux, sans interruption, jusqu'à ce que l'âme de Mohammed (que les grâces et le salut soient sur lui !) leur apparaisse pendant le sommeil et pendant qu'ils veillent. Cette âme sainte les nourrit, les dirige et les conduit vers les degrés les plus élevés du spiritualisme.

Trop absorbé par ses fonctions de khalife, Abou-Beker plaça à la tête de son ordre un de ses amis. Celui-ci désigna pour son successeur un des fils d'Abou-Beker.

Les Seddikya montrent avec orgueil la chaîne qui les unit au beau-père du Prophète.

II. Ordre des Qadrya. — Abd-el-Qader-el-Djilani ! Nom illustre dans tout l'Islam ! Sa mémoire est vénérée partout où domine le Croissant. Aucun saint, aucun docteur de la religion musulmane n'a joui d'une popularité comparable à la sienne. Son nom est resté gravé dans tous les cœurs, entouré de respect et de vénération. Partout des sanctuaires ont été élevés en son honneur. Son nom est invoqué à l'heure du danger. Les pauvres se réclament de lui pour tendre la main et implorer la charité.

C'est en effet une figure très attachante qui tranche parmi celles des fondateurs d'ordres. La note dominante de sa vie, c'est la charité. Il vécut pauvre, bien qu'il fut immensément riche par suite de l'affluence des dons qui lui arrivaient de toutes les contrées soumises au Prophète. Mais il se dépouillait de tout en faveur des pauvres.

Il puisa sûrement cette admirable charité dans la lecture assidue de l'Evangile, car il avait un culte particulier pour Notre-Seigneur Jésus-Christ dont il admirait la bonté envers les faibles, les pauvres et tous ceux qui souffrent. Jamais aucun mot de mépris à l'adresse des chrétiens ne sortit de sa bouche.

C'est assez dire qu'il employa tout son zèle à inspirer à ses disciples cet esprit de charité qui l'animait, et l'ordre des Qadrya dont il est le fondateur, fait profession de venir en aide aux malheureux, et de secourir les pauvres.

Il naquit à Djil en 1078 de notre ère et mourut à Bar-dad en 1166 à l'âge de 88 ans. Les fidèles lui ont élevé à Bar-dad un magnifique tombeau qui est devenu un lieu de pèlerinage célèbre.

Un second trait caractéristique de cet ordre, c'est que les Qadrya non seulement ne fuient pas les puissants et les riches, mais au contraire ils recherchent leurs faveurs et leurs présents dont bénéficient les pauvres. Aussi leurs ressources sont inépuisables ; elles sont alimentées constamment par les offrandes qui leur viennent de partout. C'est grâce aux religieux de cet ordre que les Berbères d'Afrique furent sauvés du schisme.

Leur règle comprend plusieurs dikr. Le premier et le plus simple est révélé au khouan le jour de son admission. On doit « réciter 165 fois, à la suite de chacune des cinq prières obligatoires, et toutes les fois que la chose sera possible, la parole de l'Unité de Dieu : « Il n'y a de Divinité que Allah » (La ilaha, illa Allah !), car l'ange Gabriel a dit au Prophète : J'ai entendu le Tout-Puissant dire : Il n'y a de Divinité que Allah ; c'est là ma forteresse. Celui qui prononcera ces paroles entrera dans ma forteresse, et celui qui y entrera sera en sûreté contre mes châtiments. »

Un autre dikr plus compliqué est resté le privilège de ceux qui ont fait de grands progrès dans le chemin de la perfection. C'est le suivant :

Réciter la Fatha, après les prières ordinaires, en demandant que tous les mérites qui y sont attachés soient reportés sur le Prophète (que Dieu répande sur lui ses bénédictions et le salut !), sur l'âme du cheikh Sidi Abd-el-Qader-el-Djilani (que Dieu lui accorde ses grâces !), et sur les âmes de tous les cheikhs de l'Ordre fondé par lui.

Répéter 121 fois en chœur, avec tous les adeptes : « O Dieu, répandez vos bénédictions sur notre Seigneur Mohammed et sur sa famille, un nombre de fois cent mille fois plus grand que celui des atomes de l'air ; bénissez-le et accordez-lui le salut ! »

Répéter 121 fois aussi : « Que Dieu soit glorifié ! Louange à Dieu ! Il n'y a de divinité que Allah ! Dieu est très grand ! Il n'y a de force et de puissance que dans le Dieu Très-Haut et très grand !... »

Répéter 121 fois encore : « O Cheikh Abd-el-Qader-el-Djilani, quelque chose pour Dieu !... »

Réciter une fois la sourate de *Ya-Sine*.

Réciter 41 fois la sourate commençant par : « Est-ce que je ne m'explique pas?... »

Réciter 121 fois la sourate commençant par : « Lorsque viendra le secours de Dieu... »

Réciter encore 121 fois la prière transcrite plus haut.

Réciter, si l'on sait lire, 8 fois la sourate de la Fatha, y compris la formule : « Au nom de Dieu, etc. »

Réciter, si l'on sait lire, la sourate d'*El-Ikhelas*.

Dire, si l'on ne sait pas lire, trois fois : « Que Dieu répande ses bénédictions sur le Prophète ! »

La Fatha conduit vers le Prophète (que Dieu répande sur lui ses bénédictions et lui accorde le salut !), vers le cheikh Abd-el-Qader et vers tous les cheikhs de l'Ordre fondé par lui.

Ces prières sont récitées dans une attitude particulière qui est ainsi décrite :

La position à prendre pour prier consiste à s'asseoir les jambes croisées ; alors on touche l'extrémité du pied droit, puis l'artère principale nommée El-Kias (?) qui contourne les entrailles ; on place la main ouverte, les doigts écartés, sur le genou, en prononçant le nom de Dieu d'une voix grave et prolongée, en faisant chaque fois traîner, autant que la respiration le permet, la finale de ce mot, et en méditant sur l'infinie justice de Dieu. Il convient encore de prier, non seulement pour soi-même, mais aussi pour autrui que Dieu a créé semblable à nous. Ces actes de dévotion doivent se prolonger jusqu'à ce que l'esprit et le cœur, parvenus aux doux instants du plaisir extatique, reçoivent les révélations des lumières divines.

Si Snoussi retrace en ces termes les cérémonies de l'initiation :

Au nombre des cérémonies que nous avons remarquées dans cet ordre, dit-il, nous avons constaté que les pratiques nécessaires pour obtenir du cheikh la faveur de l'initiation étaient les suivantes :

Renouveler ses premières ablutions ; toutefois un lavage complet est préférable ;

Faire deux poses de prière, avec abnégation totale de ses idées personnelles, en récitant la Fatha et la sourate d'El-Ikhelas sept fois ;

S'asseoir devant le cheikh dans la posture accoutumée de la prière. Le cheikh prend alors dans les siennes les mains de l'aspirant et dit : « Au nom de Dieu clément et miséricordieux (une fois). Que Dieu pardonne (sept fois). Je crois en Dieu, à ses anges, à son Livre, à son Envoyé, au jour du jugement dernier, à ses décrets, à ses bienfaits, aux malheurs dont le Seigneur afflige, à la résurrection après la mort (une fois). » L'aspirant répond à cela : « Je suis musulman et je reçois la confirmation dans mon culte et dans ma foi ; je me purifie de tous mes péchés par un repentir sincère, je répudie l'hérésie et tout ce qui peut m'y conduire, » puis il ajoute : « Il n'y a de Dieu que le Dieu unique, qui n'a point d'associé, je déclare que Mohammed est son Serviteur et son Envoyé. C'est de lui que je reçois l'admission dans l'ordre, je me pare de la coiffure qui en est le symbole, je fais le serment de fidélité entre les mains du docte *un tel*, je m'engage à observer les lois divines et brillantes, à accomplir tous mes actes en vue de Dieu, à accepter tout ce qu'il lui plaira de m'envoyer, à le remercier des malheurs dont il m'accablera. »

Le cheikh, reprenant la parole, se proclame le disciple du cheikh qui l'a investi, nomme les chefs de l'ordre, ses devanciers, en énumérant leurs qualités et leurs vertus ; il peut les désigner tous, ou n'en citer que quelques-uns, selon qu'il le juge opportun.

Cela fait, il récite les paroles du Dieu Très-Haut, au passage du Coran commençant aux mots : *Ceux qui te proclament*, jusqu'à celui de *grandement*, puis la Fatha ; puis il recommande à l'adepte d'observer la loi religieuse, et les statuts de l'ordre. Prenant ensuite des ciseaux dans la main il lui coupe deux cheveux sur le haut du front en disant : « Mon Dieu, coupez ainsi ses pensées personnelles ; protégez-le contre la désobéissance, raffermissez-le dans la religion de l'Islam. » Puis, lui plaçant la couronne ou le turban sur la tête, il ajoute : « O mon Dieu, parez-le de la couronne de la vertu et du bonheur ; » ensuite, lui tendant une coupe dans laquelle il le fait boire, il récite le passage du Coran commençant à *Aujourd'hui je vous ai confirmé dans votre foi* jusqu'aux mots *votre religion*, puis il fait deux poses de prière pour glorifier Dieu, en récitant une fois avec chacune, la Fatha, et onze fois la sourate d'El-Ikhelas. Alors seulement l'aspirant donne la main à son cheikh et à tous les affiliés présents.

Toutes ces cérémonies terminées, le cheikh initie l'aspirant au rituel de Sidi-Abd-el-Qader.

Un manuscrit anonyme nous donne encore les détails qu'on va lire :

Tout d'abord, le cheikh rasera la tête du néophyte, puis il recevra de lui l'acte de contrition et l'engagement (Ahed).

Ensuite il le coiffera du diadème et le revêtira du manteau. Il le liera à tel frère qu'il voudra, lui ceindra aux reins la ceinture et l'initiera à la science.

Cela terminé, il le fera asseoir sur le tapis, lui préparera la friandise et chacun en mangera. On en enverra en différents endroits, et de ville en ville, à ceux qui n'ont pu être présents, afin de leur prouver l'intérêt constant que leur portent les frères. Il y aura un interprète de langue pour expliquer les mystères.

Il est nécessaire que le compagnon de la ceinture et de la main retienne, par cœur, les préceptes et les questions qui suivent, lesquels lui vaudront les grâces divines et le rendront glorieux auprès des maîtres de la connaissance.

Il devra, tout d'abord, réciter cette invocation : « Je cherche auprès de Dieu un refuge contre sa colère, et le prie de me détourner de rejeter la ceinture, de rompre le pacte et de méconnaître la confrérie établie au nom de Dieu. Car quiconque conservera la ceinture, le pacte et la confrérie, sera conservé par Dieu, et obtiendra ses bénédictions ; mais quiconque les rejettera, irritera Dieu contre lui ; aussi, le jour de la résurrection, il se présentera le visage noir, de sorte que les anges du ciel le maudiront ! »

Ce néophyte devra aussi apprendre tout le résumé qui précède.

Comme il est essentiel que le compagnon du tapis soit versé dans la loi, la justice, la voie droite et la connaissance, voici les réponses qu'il devra donner aux questions qui lui seront posées. C'est avec le questionnaire suivant que le cheikh initiera à la connaissance du Dieu Très-Haut.

Ensuite le néophyte est soumis à un long interrogatoire ; on le questionne sur la morale religieuse, sur la doctrine mystique et sur certaines pratiques propres aux sociétés secrètes.

La cérémonie terminée, le néophyte reçoit son brevet de khouan. A ce titre est jointe la généalogie

d'Abd-el-Qader-el-Djilani. Cette généalogie remonte, non pas au déluge, mais jusqu'à Adam, s'il vous plaît.

Les Qadrya sont des gens prudents qui s'accommodent assez bien des divers milieux où ils sont appelés à vivre. Ils tiennent surtout à être en bons termes avec les autorités. Ils se laissent difficilement entraîner dans les aventures politiques. Le fameux émir Abd-el-Kader qui était affilié à l'ordre et possédait un brevet de moqaddem, ne put obtenir leur concours dans sa lutte contre la France. Ils craignent avant tout de tarir la source de leurs revenus.

III. Ordre des Tidjanya. — Le fondateur de cet ordre Sid-Ahmed-el-Tidjani naquit en 1737. Il se distingua de bonne heure par sa vive intelligence et son goût pour l'étude. Trop indépendant de caractère pour s'attacher à un seul maître, il entreprit de fréquents voyages afin de recevoir les leçons des docteurs les plus en renom.

Quand il jugea ses connaissances suffisantes pour lui permettre de donner un enseignement propre, il réunit autour de lui des disciples et songea bientôt à leur donner une règle particulière.

Malgré l'éclat de son savoir et le succès de sa doctrine, il jugea bon de recourir à l'intervention divine et déclara un beau jour que le Prophète lui était apparu et lui avait confié la mission de fonder une association religieuse.

Il imposa à ses khouan le dikr suivant, qu'il était censé avoir reçu du Prophète lui-même :

100 fois : « Dieu clément. »
100 fois : « Que Dieu pardonne. »
100 fois : « Il n'y a de divinité qu'Allah. »
100 fois : « O Dieu ! répands tes grâces et accorde le salut à notre Seigneur Mohammed, qui a ouvert ce qui était fermé, qui a clos ce qui a précédé, qui a fait triompher la vérité par la vérité. Ainsi qu'à sa famille suivant son mérite et la mesure immense qui lui est due. »
12 fois : « O Dieu ! répands tes grâces et accorde le salut : — à la source de miséricorde divine, brillante comme le diamant, certaine dans sa vérité, environnant le centre des intelligences et des pensées ; — à la lumière des existences qui a formé l'homme ; — à celui qui possède la vérité divine ; — à l'éclair immense traversant les nuages précurseurs de la pluie bienfaisante des miséricordes divines, et qui illumine le cœur de tous ceux dont la science a la profondeur de la mer et recherche l'union avec Dieu ; — à ta lumière brillante, remplissant ton Etre qui renferme tous les lieux. — O Dieu ! répands tes grâces et accorde le salut : à la source de la vérité qui pénètre les tabernacles des réalités ; — à la source des connaissances ; — au plus droit, au plus complet, au seul véritable des sentiers. — O Dieu ! répands tes grâces et accorde le salut : à la connaissance de la vérité par la vérité ; — au trésor le plus sublime ; — la largesse provient de toi et retourne à toi ; — au cercle de la lumière sans couleur ; — que Dieu répande ses grâces sur lui et sur sa famille, grâces par lesquelles, ô Dieu ! tu nous le feras connaître. »

Cette prière est récitée trois fois par jour, à des heures déterminées : au lever du soleil, vers trois heures du soir, et au coucher du soleil. Il est défendu de la dire à haute voix. Il n'est pas permis non plus de la réciter comme un prêtre catholique qui dit son bréviaire en chemin de fer, par exemple ; mais la prononciation du khouan doit être telle qu'elle puisse parvenir à son oreille.

Voici encore quelques autres détails intéressants empruntés à la règle des Tidjanya :

Une punition (de Dieu) et même la mort atteindra quiconque abandonnera cet oued après l'avoir accepté. — Les affiliés des autres ordres ne peuvent le recevoir, à moins de renoncer à celui qu'ils possèdent, et de promettre qu'ils n'y reviendront jamais.

Il faut une permission spéciale du cheikh pour le distribuer (c'est-à-dire que nul ne peut être moqaddem par l'élection des khouan et que, seul, le grand-maître a qualité pour nommer les cheikhs).

Toute personne qui veut entrer dans l'ordre des Tidjanya, doit jurer de se conformer strictement à ces conditions. — Ce n'est pas que l'oued des Tidjanya ait une origine plus sainte que les oued des autres congrégations, non, car tous ces oued conduisent au salut ; mais c'est là le règlement formel des Tidjanya, et l'on doit s'y conformer.

Tout « Habib » qui abandonne une autre voie pour celle des Tidjanya n'a rien à craindre, ni de son ancien cheikh, ni du Prophète, ni de Dieu ; de même il n'a rien à redouter de qui que ce soit, s'il préfère la voie où il se trouve à celle des Tidjanya.

Quiconque recevrait dans l'ordre une personne appartenant déjà à une autre congrégation, serait immédiatement destitué. Tout adepte de notre voie ne devra visiter aucun saint vivant (c'est-à-dire aucun moqaddem étranger à l'ordre) ; il lui est, toutefois, facultatif de visiter les morts, qui sont les portes par lesquelles on pénètre vers Dieu.

La règle des Tidjanya présente cette particularité qu'elle interdit de prendre part aux luttes politiques et prescrit la soumission aux gouvernements régulièrement constitués. Aussi le nouvel ordre fut-il vu d'un très bon œil par Mouley-Sliman sultan du Maroc, où Sid Ahmed était venu se fixer, à la suite de persécutions qu'il avait eues à subir dans les régions du Sahara où sa doctrine avait recruté de nombreux adhérents. Sid Ahmed avait établi sa résidence à Fez. Le sultan, qui se piquait lui-même d'être un bon théologien, lui fit don d'un magnifique palais. C'est là que le fondateur des Tidjanya écrivit son fameux livre appelé « le Kounnache, » qui est une histoire de sa vie, de ses œuvres et de sa doctrine.

Fidèles aux leçons de leur maître, les Tidjanya résistèrent à toutes les tentatives que fit l'émir Abd-el-Kader pour les attirer dans son parti. Tidjani, le successeur de Sid Ahmed, se contenta de répondre :

Je désire rester dans le calme de la vie religieuse et ne m'occuper que des choses du Ciel ; je n'ai, d'ailleurs, ni la force, ni l'influence que l'on me suppose, et s'il est dans les desseins de Dieu, qui a amené les Français en pays musulman, de les en chasser et de leur faire repasser la mer, il n'est pas besoin de mon bras pour l'accomplissement de cette sainte œuvre.

Le calme de la vie religieuse, dans laquelle je me suis retiré, m'a fait contracter l'obligation et le devoir de diriger dans le respect de Dieu ceux qui me sont attachés, et de les maintenir en dehors des conflits temporels dont on ne saurait prévoir la fin.

En 1844 le grand-maître de l'ordre fit à ses disciples, qui étaient venus le consulter sur l'attitude à prendre à l'égard des Français, la déclaration suivante :

C'est Dieu qui a donné aux Français l'Algérie et tous les pays qui en dépendent ; c'est lui qui protège leur domination. Restez donc en paix et ne faites pas parler la poudre. Dieu vous a délivrés de vos oppresseurs, qui ne connaissaient d'autre règle que la violence.

Laissez faire aux autres ce qu'ils veulent, car ils paraissent, quoique infidèles, avoir pris le chemin de la justice et de la sagesse, par lequel fructifiera le bien de tous. Le Droit suit le Droit, tout ce qui vient de Dieu doit être respecté.

Une autre particularité à signaler dans leur doctrine, c'est que la bonté et la miséricorde de Dieu, non seulement à l'égard des Croyants, mais même envers les infidèles, les Roumis, s'y trouve constamment exaltée.

*
* *

Nous ne croyons pas inutile de terminer cette longue étude sur les Congrégations musulmanes par un bref aperçu 1° sur les religieux non congréganistes ou *marabouts*, 2° sur les *confréries* de l'Islam.

I. Les marabouts. — Les deux traits caractéristiques du marabout sont les suivants :

1° C'est un religieux indépendant, qui n'appartient à aucune congrégation. Il fait du reste aux khouan une guerre sans merci. Comme il vit d'aumônes et d'offrandes dans son rayon d'action, il emploie toute son influence pour éloigner ceux qui viennent lui disputer ses moyens d'existence, par conséquent les khouan dont les quêtes diminuent ses recettes.

2° Il doit descendre du Prophète par sa fille Fathma, c'est-à-dire qu'il doit être Chérif. A défaut de cette illustre origine, il lui suffit d'être Ouali, c'est-à-dire d'avoir pour ancêtre un saint dont le culte est en honneur dans la région. N'est donc pas marabout qui veut.

Tous ces marabouts n'ont pas la même situation sociale, il s'en faut. On rencontre parmi eux de vrais personnages, mais aussi des gens de moindre importance. Les uns sont riches, les autres pauvres, d'autres vivent dans l'*aurea mediocritas*.

Le cercle où rayonne leur influence dépend de trois choses : 1° de l'éclat de l'ancêtre dont ils se réclament ; — 2° de leur mérite personnel. Ce mérite se traduit dans la pratique plus ou moins stricte des vertus prêchées par le Coran, et dans leur enseignement personnel. Le marabout fait école, il enseigne la loi du Prophète ; autour de sa chaire il réunit des disciples ; — 3° de leur situation sociale et de leur fortune.

Aucun lien religieux ne relie les marabouts les uns aux autres. Cette indépendance absolue qui les soustrait à l'emprise que les groupements exercent partout, les rend beaucoup plus traitables à l'égard des chrétiens, dont ils acceptent d'assez bonne grâce la domination. Leur conscience est d'autant plus en paix à ce sujet qu'ils trouvent dans leur doctrine religieuse la justification de leur attitude. En effet, d'après leur loi, tout ce qui arrive est écrit : tous les événements ne sont que la manifestation inéluctable de la volonté absolue de Dieu. Si les chrétiens sont les maîtres, c'est donc que les musulmans doivent accepter leur joug.

Plusieurs appliquent cette théorie d'une façon fort avantageuse pour eux. Ils ne dédaignent ni les honneurs ni les emplois qui leur sont offerts par les Roumis ; ils sont persuadés qu'on peut être un excellent marabout et en même temps agha ou caïd.

Comme partout, on voit quelques intransigeants qui se drapent dans leur dignité et refusent les présents d'Artaxerxès ; mais c'est le petit nombre. Ils savent tous fort bien qu'ils ont le plus grand intérêt à être au mieux avec les représentants de l'autorité qui ont action sur leur personne et sur leurs biens. Aussi ne songent-ils guère à troubler l'ordre établi.

A maintes reprises ils nous rendu des services appréciables, soit en apaisant des tribus prêtes à se révolter, soit en couvrant de leur protection des Français menacés.

Habilement et honnêtement traités, ils peuvent devenir entre nos mains d'utiles auxiliaires, très disposés d'ailleurs à combattre l'influence des khouan, dont il convient de se méfier en raison de leur puissance, de leur organisation plus ou moins secrète, et de leur rôle politique.

II. Les confréries. — Il est impossible de rien trouver dans le catholicisme qui rappelle l'idée de ces confréries. Il faut pour cela chercher dans le protestantisme, où les Salutistes, avec leur musique bruyante, leurs pratiques à réclame, leur originalité en un mot, font penser à ces groupements, que désavouent non seulement les religieux islamiques, mais même les simples mahométans qui se donnent la peine de réfléchir.

Pourtant les membres de ces associations se réclament du Prophète ; ils font profession de conformer leur vie à sa doctrine ; ils n'omettent pas une seule pratique rituelle, se répandent en exercices extérieurs et font ostentation de piété. Ils se donnent le titre de khouan et appellent leurs chefs moqaddem, et l'on serait mal venu de les traiter de mécréants. Il n'est point dans notre intention d'appliquer à l'Armée du Salut tout le mal que nous avons à relever dans les confréries ; jusqu'à preuve du contraire nous regardons les disciples de la maréchale Booth comme de braves gens, mais aussi comme des naïfs et des illuminés. Or cette naïveté, cette honnêteté et cet illuminisme ne sont pas précisément le fait des confréries, où la supercherie, la duplicité, l'hypocrisie jouent un grand rôle.

« Leur but, dit le commandant Rinn, est en réalité l'exploitation de la bêtise humaine et de la superstition la plus niaise ; leurs pratiques, toujours extérieures, sont, le plus souvent, bruyantes ou théâtrales ; et elles se targuent de donner à leurs adeptes des pouvoirs surnaturels, ou des talismans auxquels rien ne résiste.

« Presque partout, les membres actifs de ces confréries sont des musiciens ambulants, instru-